

Projet Educatif de Territoire de la Ville de Malakoff 2019-2022

Table des matières

Contexte	3
Objectifs éducatifs du PEDT	4
Pilotage et coordination du PEDT	5
Conseil Educatif Local.....	5
Chargé de projets éducatifs	5
Accueil des enfants en situation de handicap	6
Chapitre 1 – Les activités périscolaires de l’Enfance.....	7
A- Présentation des structures maternelles et élémentaires	7
B- Présentation des structures de proximité utilisées par les accueils périscolaires	7
C- Fréquentation des activités périscolaires	8
D- Modalités d’inscriptions aux activités périscolaires	9
E- Organisation des temps scolaires et périscolaires des écoles	10
F- Les équipes d’animation et les intervenants spécialisés	11
G- L’évaluation des activités périscolaires.....	11
H- Pause méridienne – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement	12
I- Nouvelles Activités Périscolaires – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement	15
Orientations.....	15
J- Accueils du matin, du soir et études surveillées – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement 19	
K- Accueils du mercredi après-midi – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement	22
L- La communication avec les familles	26
Chapitre 2 – L’accompagnement des enfants de la petite enfance et de la préadolescence.....	27
A- La Petite Enfance	27
B- Le Club ados.....	28
Chapitre 3 – Les activités extrascolaires	29
A- Les centres de vacances	29
B- Les accueils de loisirs extrascolaires	30
Chapitre 4 – Démarches d’évaluation et perspectives	31
Annexes	32

Contexte

La Ville de Malakoff est une ville des Hauts-de-Seine de 30 000 habitants, qui a toujours soutenu une politique ambitieuse envers la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Elle est d'ailleurs signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse qui subventionne des actions liées à la petite enfance et à l'enfance.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un outil qui doit permettre de créer du lien entre les parents, les professionnels et les institutions qui accompagnent les enfants et les jeunes quotidiennement.

Pour que le PEDT soit partagé par le plus grand nombre, il est la finalité d'un travail de concertation, de consultation et d'évaluation initié en mars 2018, auprès des agents de la Ville, des parents et des partenaires.

Ce travail a été piloté par le CEL (conseil éducatif local), présidé par Mme la Maire et constitué d'élus (es), de représentants de l'administration, de parents d'élèves, d'enseignants et des partenaires institutionnels et associatifs. Suite à une votation qui s'est déroulée en juin 2018, la Ville de Malakoff a fait le choix de rester à la semaine de 4,5 jours, et s'est engagée, dans le cadre de la rédaction d'un nouveau PEDT, à retravailler l'ensemble des activités périscolaires proposées aux enfants d'âges maternels et élémentaires.

L'objectif de ce PEDT est d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire. Chacun se devra de respecter les trames développées dans le projet, tout en prenant en compte les spécificités de chaque structure.

Des groupes de travail, pilotés par le CEL, ont permis de réfléchir collectivement aux enjeux pédagogiques et aux fonctionnements des activités périscolaires et extrascolaires. Des représentants de parents d'élèves, des enseignants, des représentants de l'administration, du conservatoire, de l'USMM, des représentants de la restauration, du personnel d'entretien et des ATSEM, ainsi que la quasi-totalité des animateurs/trices des accueils de loisirs ont participé à ces différents groupes de travail.

Groupe de travail	Nombre de réunions	Les fonctions des participants	Le nombre de participants
CEL (conseil éducatif local)	5	Madame La maire, les élus/es, représentants de parents d'élève, IEN, représentants de l'éducation nationale, représentants des partenaires (conservatoire, USMM, théâtre 71), représentants de l'administration des différents service,	25
NAP en maternelle	2	représentants de parents d'élève, IEN, représentants de l'éducation nationale, représentants des équipes d'animation, représentants de l'administration (Enfance)	12
Les enjeux éducatifs	3	représentants des équipes d'animations	12
Activités périscolaires : Les orientations	5	représentants de parents d'élève, IEN, représentants de l'éducation nationale, représentants des équipes d'animation, représentants des partenaires (conservatoire, USMM), représentants de l'administration (Enfance, entretien/restauration, sport)	32
Activités périscolaires : Les principes de fonctionnement	5	représentants des équipes d'animation, représentants des ATSEM, représentants des équipes d'entretien et de restauration, représentants de l'administration (Enfance, entretien/restauration)	45
Séances de travail sur le fonctionnement des activités périscolaires et la communication avec les familles	2	représentants des équipes d'animation, représentants des ATSEM, représentants des équipes d'entretien et de restauration, représentants de l'administration (enfance, entretien/restauration)	115

Objectifs éducatifs du PEDT

La Ville de Malakoff cultive depuis toujours la culture de paix, et ce, dans le respect du cadre de la laïcité. C'est pour cette raison que l'éducation de chacun fait partie de ses priorités en termes de politique publique.

Au travers de la culture de paix, la Ville Malakoff développe des valeurs telles que la solidarité, la tolérance, le respect mutuel et la justice sociale.

La défense de ces valeurs permet d'affirmer une réelle mixité sociale qui facilite le vivre ensemble.

Pour accompagner au mieux les équipes d'animation, la Ville Malakoff souhaite qualifier le service public local par le renforcement des complémentarités entre acteurs, en proposant des formations en direction des équipes d'animation et en mettant en place des parcours éducatifs permettant une combinaison des temps et des activités.

CULTURE DE PAIX-VILLE AMIE DES ENFANTS	Valeurs éducatives (Ce que nous défendons)	Enjeux éducatifs (Comment nous le définissons)	Objectifs généraux (Ce que nous voulons)
	La Citoyenneté	- Solidarité - Tolérance - Durabilité environnementale	- Développer l'acquisition de l'autonomie et des valeurs citoyennes - Prendre le temps d'écouter les enfants - Développer la compréhension de son environnement - Développer l'autonomie des enfants en lui permettant d'être acteur de son temps libre
	La Mixité	- Réduction des inégalités dans l'accès aux savoirs et aux loisirs - Egalité filles-garçons - Adapter l'accueil des enfants en situation de handicap - Faire du commun à partir des différences de chacun	- Développer la sociabilisation de l'enfant - Permettre l'intégration de chacun aux activités - Permettre l'accès à tous - Favoriser la mixité de genre
	Le bien-être des enfants	- Permettre le développement personnel de chacun - Développer la culture générale et la curiosité - Assurer l'épanouissement et la reconnaissance de chacun - Lutter contre le harcèlement	- Répondre aux besoins des enfants - Respect du rythme des enfants - Favoriser la convivialité entre enfants et entre les enfants et les adultes
	Réussite éducative	- Favoriser les apprentissages dans l'ensemble des temps de l'enfant - Développer l'inclusion numérique - Favoriser et valoriser la Co-éducation	- Favoriser les apprentissages - Développer des activités ludiques et éducatives de qualité - Améliorer les conditions de l'éducation de l'enfant dans l'ensemble de ses temps de vie - Appropriation des nouveaux outils numériques

Pilotage et coordination du PEDT

Conseil Educatif Local

En janvier 2014, la Ville de Malakoff a fait le choix d'installer, par une délibération, un conseil éducatif local (CEL).

Le CEL a les objectifs suivants :

- Poursuivre et développer le travail engagé par les partenaires de la communauté éducative
- Faire de l'éducation des enfants et de l'éducation à la citoyenneté une priorité locale et municipale
- Elever le niveau d'exigences éducatives sur la ville et notamment, évaluer et faire des propositions au sujet des activités municipales déployées dans le domaine de l'enfance

Les missions du CEL

- Accompanyer la mise en œuvre du PEDT et du plan mercredi et en évaluer les résultats
- Poursuivre la réflexion pour émettre des propositions nouvelles et innovantes en matière de politiques publiques éducatives et de partenariat avec l'Education Nationale
- Etudier toutes les propositions concernant les questions éducatives en direction de l'enfance afin de remettre un rapport public d'aide à la décision des élus ou émettre un avis sur des politiques publiques nationales, régionales ou départementales mises en œuvre à Malakoff.
- Piloter et évaluer les actions transverses à l'ensemble des tranches d'âge et des activités extrascolaires

Chargé de projets éducatifs

Depuis mai 2018, la Ville de Malakoff a fait le choix de recruter un chargé de projets éducatifs et citoyens Concernant le PEDT/plan mercredi, ses missions sont les suivantes :

- Piloter et évaluer les actions transverses
- Accompagnement des élus dans le pilotage des actions éducatives
- Gérer les aspects administratifs du PEDT

Concernant le CEL, ses missions sont les suivantes :

- Convoquer le CEL et rédiger le compte rendu
- Préparation de l'ordre du jour et des documents présentés

Accueil des enfants en situation de handicap

La Ville de Malakoff a signé la charte Ville-handicap le 15 novembre 2003 et fait partie du réseau SAIS92. Elle a pour objectif de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'ensemble de ses structures. Concernant les structures de loisirs, la Ville de Malakoff a fait le choix de recruter une animatrice référente handicap, et de renforcer les équipes d'animation avec des animateurs supplémentaires, si les besoins de l'enfant le nécessitaient ; l'objectif étant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Poste d'un référent handicap dont les missions sont :

Accueil et suivi des enfants :

- L'accueil des enfants et des familles
- La rédaction d'un livret d'accueil avec les parents et les directeurs de centre de loisirs et de vacances qui accueillent l'enfant
- Le suivi des enfants
- Evaluation de terrain
- Transmission du livret aux différents acteurs de terrain
- Suivi des PAI en lien avec le médecin scolaire, le directeur d'école, le responsable de site et l'accueil enfance
- Organiser des réunions entre responsables de site et directeurs d'école

La formation des animateurs :

- Plan de formation CNFPT – DDCS – SAIS92 à titre individuel et travailler sur un plan de formation pour les animateurs
- Pilotage d'un réseau d'animateurs référents (aménagement du temps de travail) qui sera ressource pour l'équipe d'animation de chaque site,
- Échanges de pratiques et formation à la médiation artistique, méthode Montessori

Animations :

- Développer des actions de sensibilisation auprès des enfants pendant les vacances scolaires
- Mise en place d'ateliers de médiation artistique pendant les vacances scolaires et les NAP

Chapitre 1 – Les activités périscolaires de l’Enfance

Dans les écoles publiques et les structures de l’enfance, les activités périscolaires suivantes sont organisées par la Ville de Malakoff :

- La pause méridienne
- Les nouvelles activités périscolaires (NAP)
- Les accueils du matin, du soir et les études
- Les mercredis après-midi

Cette première partie présente les orientations et fonctionnements de chacune de ces activités.

A- Présentation des structures maternelles et élémentaires

8 écoles maternelles

Henri Barbusse - 54 rue Louis Girard,
Paul Bert - 1 rue Marie Lahy-Hollebecque,
Georges Cogniot - 7-17 rue du Maréchal Leclerc,
Jean Jaurès - 21 rue Béranger,
Paul Langevin - 15 rue André Rivoire,
Fernand Léger - 19 rue Ernest Renan,
Guy Môquet - 2 avenue Maurice Thorez,
Paul Vaillant Couturier - 22 rue Alexis Martin,

7 écoles élémentaires

Secteur 1

Henri Barbusse - 2 rue Jules Guesde,
Georges Cogniot - 7-17, rue du Maréchal Leclerc,
Paul Langevin - 15 rue André Rivoire,
Guy Môquet - 2 avenue Maurice Thorez,

Secteur 2

Paul Bert - 108 rue Paul Vaillant Couturier,
Jean Jaurès - 13 avenue Jules Ferry,
Fernand Léger - 19 rue Ernest Renan,

3 accueils de loisirs élémentaires

Aquarium - 3 rue Hébécourt,
Youri Gagarine - 65 rue Hoche,
Maison de l'enfant - 10-12 avenue Maurice Thorez

B- Présentation des structures de proximité utilisées par les accueils périscolaires

Installations municipales

La Ville de Malakoff dispose de structures de loisirs indépendantes des locaux scolaires. Elle s’est dotée de trois accueils de loisirs élémentaires autonomes. Les deux autres centres élémentaires sont dans des écoles mais ont leurs propres locaux. Les huit centres maternels sont eux aussi indépendants, même s’ils se trouvent à l’intérieur des écoles. Les structures culturelles et sportives peuvent être mises à disposition des accueils de loisirs en fonction des besoins et des projets développés par les équipes d’animation. Les équipements sportifs sont équitablement répartis sur la ville. Les équipements culturels sont un peu plus concentrés en centre-ville mais la taille de ville et les transports municipaux et en commun permettent aux enfants de se déplacer aisément sur l’ensemble du territoire.

Structures sportives

Complexe Marcel Cerdan (terrain de football, piste d’athlétisme, gymnase, terrains de tennis)
Dalle Védrines (terrains de tennis)
René Rousseau (gymnase, terrains de tennis)
Complexe Lénine (terrain de football, gymnase, salle de gymnastique)
Gymnase Jacques Duclos (salles de tennis de table), Gymnase Henri Barbusse, Gymnase Paul Langevin
Stade nautique intercommunal Chatillon-Malakoff

Structures artistiques et culturelles

Conservatoire de la Ville de Malakoff
Maison des arts
Cinéma Marcel Pagnol
Théâtre 71
Salle de spectacle de la Maison de quartier Barbusse
Médiathèque

Espaces extérieurs

Parc Léon Salagnac
Parc du centenaire
Parc Larousse
Parc du 14 juillet (essentiellement pour les enfants scolarisés en école maternelle)

C- Fréquentation des activités périscolaires

Pause méridienne Mercredi après-midi	Inscrits à l'école	Inscrits à la pause méridienne	Fréquentation moyenne (Hors mercredi)	Pourcentage présences/ inscrits école	Inscrits le mercredi	Fréquentation moyenne le mercredi	Pourcentage présence/ inscrits école
Elémentaire Barbusse	250	233	210	84,00%	152	92	36,80%
Elémentaire Bert	205	186	160	78,05%	102	40	19,51%
Elémentaire Cogniot	124	117	106	85,48%	74	39	31,45%
Elémentaire Jaurès	345	340	327	94,78%	205	116	33,62%
Elémentaire Langevin	169	158	144	85,21%	114	62	36,69%
Elémentaire Léger	180	170	154	85,56%	90	37	20,56%
Elémentaire Moquet	241	217	201	83,40%	153	82	34,02%
Total élémentaires	1514	1421	1302	86,00%	890	468	30,91%
Maternelle Barbusse	146	134	119	81,51%	101	60	41,10%
Maternelle Bert	90	88	70	77,78%	53	29	32,22%
Maternelle Cogniot	132	122	109	82,58%	91	52	39,39%
Maternelle Jaurès	186	171	158	84,95%	132	86	46,24%
Maternelle Langevin	82	78	76	92,68%	72	53	64,63%
Maternelle Léger	91	84	75	82,42%	58	33	36,26%
Maternelle Moquet	108	103	92	85,19%	82	56	51,85%
Maternelle P V C	125	116	105	84,00%	86	50	40,00%
Total maternels	960	896	804	83,75%	675	419	43,65%

Accueils du soir /Etudes NAP	Inscrits à l'école	Inscrits aux accueils du soir et des études	Fréquentation moyenne du soir et des études	Pourcentage présence/ inscrit école	Inscrit aux NAP	Fréquentation moyenne Des NAP	Pourcentage présence/ inscrit école
Elémentaire Barbusse	250	178	86	34,40%	244	224	89,60%
Elémentaire Bert	205	110	38	18,54%	181	178	86,83%
Elémentaire Cogniot	124	81	40	32,26%	115	111	89,52%
Elémentaire Jaurès	345	252	137	39,71%	324	312	90,43%
Elémentaire Langevin	169	127	64	37,87%	158	151	89,35%
Elémentaire Léger	180	104	40	22,22%	171	154	85,56%
Elémentaire Moquet	241	163	65	26,97%	217	201	83,40%
Total élémentaires	1514	1015	470	31,04%	1410	1331	87,91%
Maternelle Barbusse	146	115	65	44,52%	135	121	82,88%
Maternelle Bert	90	62	34	37,78%	80	69	76,67%
Maternelle Cogniot	132	108	59	44,70%	126	104	78,79%
Maternelle Jaurès	186	154	89	47,85%	178	151	81,18%
Maternelle Langevin	82	74	52	63,41%	80	73	89,02%
Maternelle Léger	91	67	35	38,46%	91	74	81,32%
Maternelle Moquet	108	82	55	50,93%	103	94	87,04%
Maternelle P V C	125	97	58	46,40%	118	96	76,80%
Total maternels	960	759	447	46,56%	911	782	81,46%

Accueils matin	Inscrits à l'école	Inscrits aux accueils matinaux	Fréquentation moyenne	Pourcentage présence/ inscrit école
Elémentaire Barbusse	250	119	51	20,40%
Elémentaire Bert	205	81	33	16,10%
Elémentaire Cogniot	124	61	26	20,97%
Elémentaire Jaurès	345	162	54	15,65%
Elémentaire Langevin	169	116	65	38,46%
Elémentaire Léger	180	69	28	15,56%
Elémentaire Moquet	241	113	34	14,11%
Total élémentaires	1514	721	291	19,22%
Maternelle Barbusse	146	87	35	23,97%
Maternelle Bert	90	47	16	17,78%
Maternelle Cogniot	132	68	20	15,15%
Maternelle Jaurès	186	99	30	16,13%
Maternelle Langevin	82	72	45	54,88%
Maternelle Léger	91	43	17	18,68%
Maternelle Moquet	108	61	23	21,30%
Maternelle P V C	125	70	30	24,00%
Total maternels	960	547	216	22,50%

Le pourcentage de fréquentation de chaque activité est stable depuis que la Ville de Malakoff a mis en place la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014

D- Modalités d'inscriptions aux activités périscolaires

Pour pouvoir participer aux activités périscolaires, les familles doivent inscrire leurs enfants à celles-ci. Elles peuvent le faire physiquement, en venant à l'accueil enfance ou par internet via le portail famille de la Ville de Malakoff. Lors de cette inscription, les familles remplissent une fiche sanitaire par enfant. Le règlement des activités périscolaires et extrascolaires est en Annexe 1.

Une fois l'inscription validée, les parents doivent réserver les activités de leurs enfants. Cela permet, notamment de recruter le nombre nécessaire d'animateurs et de commander le bon nombre de repas pour la pause méridienne.

A compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des accueils périscolaires sont fixés comme suit :

	PERISCOLAIRE		MERCREDI / VACANCES		RESTAURATION
	Accueil matin	Accueil soir/étude	Journée	Demi-journée	Repas
Tranche 1 De 197 € à 589 € inclus	De 0.12 € à 0.49 €	De 0.44 € à 1.09 €	De 1.60 € à 3.94 €	De 0.80 € à 1.97 €	De 1.00 € à 2.55 €
Tranche 2 De 589 € à 860 € inclus	De 0.49 € à 0.83 €	De 1.09 € à 1.54 €	De 3.94 € à 5.21 €	De 1.97 € à 2.61 €	De 2.55 € à 3.35 €
Tranche 3 De 860 € à 1 067 €	De 0.83 € à 1.24 €	De 1.54 € à 1.86 €	De 5.21 € à 5.74 €	De 2.61 € à 2.89 €	De 3.35 € à 3.97 €
Tranche 4 De 1 067 € à 1 321 €	De 1.24 € à 1.54 €	De 1.86 € à 2.08 €	De 5.74 € à 6.28 €	De 2.89 € à 3.14 €	De 3.97 € à 4.57 €
Tranche 5 De 1 321 € à 1 771 €	De 1.54 € à 1.74 €	De 2.08 € à 2.40 €	De 6.28 € à 7.88 €	De 3.14 € à 3.94 €	De 4.57 € à 4.95 €
Tranche 6 De 1 771 € à 2 215 €	De 1.74 € à 1.97 €	De 2.40 € à 2.73 €	De 7.88 € à 8.30 €	De 3.94 € à 4.15 €	De 4.95 € à 5.73 €

Les familles sont facturées en fonction de leurs réservations. Les tarifs sont calculés selon les ressources des familles. Six tranches de quotient existent à la Ville de Malakoff, avec un lissage des tarifs au sein de chaque tranche pour éviter les effets de seuil et être au plus juste en fonction des ressources des familles.

Pour rappel, les NAP sont gratuites pour que le plus grand nombre d'enfants puissent y participer

E- Organisation des temps scolaires et périscolaires des écoles

Ecoles maternelles

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-9h00	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal
9h00-12h00	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h00-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-15h45	Cours	Cours	Accueil de loisirs	Cours	Cours
15h45-16h45	NAP	NAP		NAP	NAP
16h45-18h30	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

Ecoles élémentaires

Secteur 1					
Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-9h00	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal
9h00-12h00	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h00-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-15h00	Cours	Cours	Accueil de loisirs	Cours	Cours
15h00-16h30	NAP			NAP	
16h30-18h30	Accueil du soir	Etudes		Accueil du soir	Etudes

Secteur 2					
Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-9h00	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal	Accueil matinal
9h00-12h00	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h00-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-15h00	Cours	Cours	Accueil de loisirs	Cours	Cours
15h00-16h30		NAP			NAP
16h30-18h30	Etudes	Accueil du soir		Etudes	Accueil du soir

F- Les équipes d'animation et les intervenants spécialisés

La ville s'appuie sur l'expérience et les compétences acquises par les équipes ainsi que la dynamique collective développée avec les partenaires et associations du territoire depuis la mise en place des NAP en septembre 2014.

L'objectif de la ville est de professionnaliser les équipes de direction et d'animation en :

- Proposant des postes à temps plein et à temps partiel
- Contractualisant les agents et en proposant des titularisations
- Proposant des formations en interne, des formations qualifiantes et diplômantes

De plus, les équipes sont constituées pour assurer une continuité éducative sur la semaine et avoir ainsi le meilleur suivi possible des enfants. Un animateur fera tout son temps de travail sur un même site (sauf pour les NAP en élémentaire, où l'animateur intervient sur 2 écoles).

Ces orientations permettent ainsi de mobiliser les équipes sur des projets d'animation, de s'inscrire dans une continuité de suivi de la connaissance des enfants et de leur évolution.

Les postes de responsable de site ont été créés en septembre 2017. Ils encadrent, par groupe scolaire, un directeur maternel et un directeur élémentaire. L'une de ses missions est de travailler à la cohérence des projets pédagogiques maternels et élémentaires pour éviter les ruptures lors du passage en élémentaire, ainsi qu'au lien avec les équipes enseignantes.

Le conservatoire de la Ville de Malakoff intervient dans le cadre des NAP depuis septembre 2014, vingt professeurs du conservatoire interviennent hebdomadairement dans les sept écoles élémentaires. Ils initient les enfants à différentes pratiques musicales et artistiques comme la danse et le théâtre. Trois écoles ont développé le projet orchestre à l'école ; le conservatoire prête un instrument aux enfants, le professeur donne des cours aux enfants sur le temps scolaire et pendant les NAP.

Des éducateurs sportifs, sont recrutés par le service des accueils de loisirs, ils initient les enfants aux sports de raquette (tennis et tennis de table), aux sports de ballon (handball, basketball et volley) et aux sports d'opposition (judo, karaté et taekwondo).

Des animateurs avec des compétences artistiques reconnues peuvent être recrutés par le service des accueils de loisirs.

A partir de septembre 2019, les ATSEM vont intégrer les équipes d'animation, elles encadreront les enfants scolarisés en école maternelle sur les temps de l'accueil du matin et de la pause méridienne.

Concernant les taux d'encadrement, la Ville de Malakoff a fait les choix suivants :

Taux d'encadrement					
	Matin	Pause méridienne	NAP	Soir	Mercredi
Maternelle	1 pour 14	1 pour 14	1 pour 14	1 pour 10	1 pour 8
Elémentaire	1 pour 18	1 pour 30	1 pour 18	1 pour 14	1 pour 12

G- L'évaluation des activités périscolaires

Le service des accueils de loisirs organise des réunions hebdomadaires avec les responsables de sites. Outil de dynamique d'équipe, ces réunions permettent aux responsables de site et au coordinateur des accueils de loisirs de partager l'information, d'identifier les problématiques rencontrées par les structures et d'y apporter des solutions et d'arbitrer collégialement des modalités d'organisation du secteur et de fonctionnement des accueils de loisirs.

Les responsables de site font des réunions hebdomadaires avec les directeurs de centre et les équipes d'animations pour partager l'information et organiser leur structure et les activités. Le service peut aussi organiser des réunions/rencontres avec les animateurs pour prendre connaissance de ce qu'ils vivent quotidiennement.

Chaque centre a son projet pédagogique, régulièrement chaque équipe en fait une évaluation pour voir s'il répond toujours aux besoins des enfants.

Des bilans avec les enfants scolarisés en élémentaire sont réalisés par les équipes.

Le conseil éducatif local reprend l'ensemble de ces évaluations et travaille à faire des propositions d'évolution des activités périscolaires, voire de l'organisation de ces temps.

Le service des accueils de loisirs fournit aux structures des outils d'évaluation leur permettant de situer leur action vis-à-vis du PEDT. Ces outils permettent d'évaluer les parcours éducatifs, ainsi que les enjeux éducatifs.

H- Pause méridienne – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement

Orientations

Lors de la pause méridienne, l'enfant doit se voir proposer un repas équilibré, de qualité et en quantité adaptée à ses besoins.

Ce temps doit permettre aux enfants de développer les notions de citoyenneté en favorisant leur autonomie, en facilitant la socialisation et en les sensibilisant au développement durable.

Les agents intervenant sur ce temps doivent organiser la pause méridienne pour en faire un temps convivial et de ressourcement, permettant également la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire.

Enjeux éducatifs

La citoyenneté		
	Maternelle	Élémentaire
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Développement durable	Sensibiliser à la lutte contre le gâchis alimentaire	Sensibiliser à la lutte contre le gâchis alimentaire Permettre une éducation au tri
Solidarité	Favoriser le partage	Favoriser le partage
Développer la compréhension de son environnement	Mettre en place de règles de bien vivre ensemble	Mettre en place de règles de bien vivre ensemble
Autonomie	Faire en sorte que l'enfant soit acteur de son repas	Laisser la possibilité aux enfants de manger quand et avec qui ils le souhaitent Permettre à l'enfant d'évaluer la qualité de son repas Permettre à l'enfant de manger en fonction de ses besoins
Le bien-être des enfants		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Respect des besoins de l'enfant	Fournir des repas équilibrés de qualité Fournir la bonne quantité de repas Assurer l'hygiène des enfants	Fournir des repas équilibrés de qualité Fournir la bonne quantité de repas Assurer l'hygiène des enfants
Convivialité	Aménager les locaux Limiter le temps de présence à table Limiter le bruit sur le temps du repas Animer l'ensemble des temps de la pause méridienne, notamment lors du repas	Aménager les locaux Encadrer le temps de présence à table Garantir aux enfants un temps de repas convivial
Respect du rythme des enfants	Proposer un temps de décompression avant le repas Proposer un temps calme après le repas	Proposer un temps de décompression avant le repas Améliorer le positionnement des animateurs pour leur permettre d'accompagner au mieux l'enfant durant les différents temps de la pause méridienne Organiser un temps de ressourcement calme après le repas
La mixité		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Permettre l'accès à tous	Permettre l'accès à tous	Conditions tarifaires facilitant l'accueil de tous les enfants
Permettre à chacun de trouver sa place dans les espaces de jeux	Permettre à chacun de trouver sa place dans les espaces de jeux	Organiser les espaces communs pour que les enfants en aient une utilisation équitable.

Principes de fonctionnement – Ecoles maternelles

Tranche d'âge
Maternels, service à table
Utilisation des locaux
Utilisation des réfectoires pour la restauration, des salles de centre et de la cour pour un temps de décompression avant le repas, des dortoirs pour les enfants de petite section, des salles mutualisées avec les écoles pour de petites activités, voire les salles de classes pour un temps calme.
Horaires
11h50 Les animateurs/trices vont chercher les enfants dans les classes. 11h50-12h00 Les enfants de petite section passent aux toilettes, les enfants de moyenne et grande sections vont dans le centre ou dans la cour. 12h00 Les enfants de petite section vont dans le réfectoire. 12h20 Les enfants de moyenne et grande sections vont dans le réfectoire après être passés aux toilettes 12h50 Les enfants de petite section sortent de table et passent aux toilettes, pour ensuite aller dans les dortoirs 13h00 Les enfants de moyenne et grande section sortent de table et passent aux toilettes, pour ensuite aller dans le centre. Un temps de ressourcement leur sera proposé. Possibilité d'un temps calme pour les enfants de moyenne section selon leur état de fatigue si tout est installé pour les accueillir
Placement et fonctions des adultes pendant le repas
La pause méridienne est encadrée par les animateurs/trices dont les actions sont identiques Les animateurs/trices mangent avec les enfants, mais ils doivent se rendre disponible pour s'occuper des enfants. Les animateurs/trices doivent vérifier que les enfants mangent, les aider à couper la viande, si besoin les personnels d'entretien peuvent les aider Les personnels d'entretien réchauffent et servent les PAI aux enfants, les médicaments restent à la charge de la direction. Les ATSEM s'occupent prioritairement des enfants de petite section. S'il y a besoin de changer un enfant pendant le repas, l'animateur/trice ou l'ATSEM qui a en charge l'enfant le fera. Les personnels d'entretien en soutien de l'équipe d'animation préparent les fruits des enfants de petite section. Elles préparent celui des enfants de moyenne et grande sections le 1er trimestre. Si des enfants souhaitent reprendre des fruits, les animateurs/trices et ATSEM les prépareront Les animateurs/trices, les ATSEM et les enfants débarrassent les assiettes et couverts au centre de la table. Les personnels d'entretien débarrassent les assiettes et couverts sur le chariot avant le dessert, et passent la lingette avec de l'eau sur la table pour le dessert. Les animateurs/trices, les ATSEM doivent expliquer aux enfants ce qu'ils mangent.
Projets d'animation
L'équipe d'animation met en place des petites activités permettant aux enfants de reprendre les apprentissages dans les meilleures dispositions possibles

Principes de fonctionnement – Ecoles élémentaires

Tranche d'âge
Elémentaires, fonctionnement en self
Utilisations des locaux
Utilisation des réfectoires pour la restauration, des salles de centre, des salles mutualisées avec les écoles et de la cour pour un temps de décompression avant et après le repas.
Horaires
12h00 l'équipe d'animation fait l'appel des enfants. Les enfants se regroupent à des lieux définis en fonction de leur niveau scolaire. 12h10 les premiers enfants passent aux toilettes et au pointage tablette 12h50 les derniers enfants passent aux toilettes et au pointage tablette 13h20 fin du repas et des pôles d'activités 13h20-13h30 passation équipe d'animation-équipe enseignante
Placement et fonctions des adultes pendant le repas
Deux pôles seront mis en place sur le temps de la pause méridienne ; un pôle repas et un pôle animation. Les animateurs/trices alterneront d'un pôle à l'autre chaque semaine. Les animateurs/trices ne mangent pas avec les enfants, cela leur permet d'être plus disponible pour s'occuper des enfants. Un animateur/trice s'occupe des enfants qui font la queue pour le self, il fait le lien avec le personnel technique concernant les enfants avec PAI Un animateur/trice régule les arrivées des enfants au self Le nombre d'animateurs/trices surveillant les box dépend de la configuration des locaux. Les animateurs/trices présents dans les box veillent au bon déroulement du repas : vérifier que les enfants mangent, aident à couper la viande, s'assurent qu'ils restent calmes à table, fluidifient les déplacements de chacun (arrivée et départ, aller chercher de l'eau, passage aux toilettes, ...), et veillent au niveau sonore Le personnel d'entretien vérifie que l'enfant a bien pris tous les éléments repas, les couverts, le pain, en bonne quantité. Le personnel d'entretien réchauffe et sert les PAI aux enfants lorsqu'ils sont avec leur plateau sur la rampe de self
Autonomie des enfants pour le repas
Les enfants peuvent manger quand ils le souhaitent avec qui ils veulent. Les enfants peuvent s'exprimer sur leur appétit (grande faim, petite faim). Les enfants ne peuvent sortir de table seulement s'ils ont l'accord d'un animateur/trice. Ils doivent rester au minimum 15 minutes à table.
Pôles d'animation
Une programmation variée sera proposée aux enfants, les activités seront affichées dans l'école. Utilisation des locaux pour des activités calmes et de ressourcement Utilisation de la cour pour un ou plusieurs jeux encadrés, tout en laissant la possibilité aux enfants qui le souhaitent de ne rien faire.

I- Nouvelles Activités Périscolaires – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement

Orientations

Les NAP sont des temps de loisirs éducatifs qui doivent permettre à l'enfant de s'épanouir, de contribuer à sa réussite éducative en multipliant les champs d'apprentissage en lien avec les projets d'école.

Le choix de l'enfant pour son activité et la notion de plaisir à participer aux activités restent des principes intangibles.

Enjeux éducatifs

La citoyenneté		
	Maternelle	Élémentaire
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Enfant acteur des NAP	Permettre à l'enfant de choisir ses activités	Permettre à l'enfant de choisir ses activités Permettre à l'enfant de proposer des activités Participer aux contenus des projets, à leur mise en œuvre et à leur évaluation
Développer la compréhension de son environnement	Intégrer les règles de chaque activité pour que chacun trouve sa place	Intégrer les règles de chaque activité pour que chacun trouve sa place
Le bien-être des enfants		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Temps de loisirs éducatifs	Proposer des activités de qualité en partenariat avec les projets d'école	Proposer des activités de qualité en partenariat avec les projets d'école
Temps de loisirs et de détente	Adapter les fonctionnements aux besoins des enfants, en cohérence avec les objectifs du PEDT	Adapter les fonctionnements aux besoins de enfants, en cohérence avec les objectifs du PEDT
La mixité		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Permettre l'intégration de chacun aux parcours	Proposer des projets adaptés aux capacités de chacun	Proposer des activités adaptées aux capacités de chacun
Permettre l'accès à tous	Garder la gratuité des NAP Garantir les conditions d'organisation et de formation des équipes d'animation Veiller à l'équilibre homme/femme dans la constitution des équipes	Garder la gratuité des NAP Garantir les conditions d'organisation et de formation des équipes d'animation Veiller à l'équilibre homme/femme dans la constitution des équipes
Réussite éducative		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Appropriation des nouveaux outils numériques	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies dans leur quotidien et au travers des activités.	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies dans leur quotidien et au travers des activités.
Favoriser les apprentissages	Proposer des projets d'activités de qualité en partenariat avec les écoles	Proposer des projets d'activités de qualité en partenariat avec les écoles

Principes de fonctionnement – Ecoles maternelles

Tranche d'âge
Maternels
Les enfants sont répartis en deux groupes : les petites sections, les moyennes et grandes sections
Les cycles
5 cycles, les lundis, mardis, jeudis et vendredis
2 projets par cycle les lundis mardis et les jeudis vendredis
Thématiques des parcours éducatifs
Jeux sportifs
Art et culture
Développement durable
Atelier numérique
Ludothèque
Utilisation des locaux
Sur les temps des NAP, l'équipe d'animation a la possibilité d'utiliser tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Cela induit les salles des centres de loisirs, les salles mutualisées avec les écoles, les dortoirs, les réfectoires pour des activités non salissantes. Il est recommandé de ne pas utiliser les salles de classes
Horaires
15h30 Arrivée des animateurs dans le centre, ils préparent leur activité et prennent les listings de leur groupe
15h40-15h45 Regroupement des enfants de moyennes et grandes sections et un regroupement des enfants de petites sections (lieux à déterminer en fonction de la structure). Appel des enfants qui participent aux NAP.
15h45-15h50 Proposer aux enfants le passage aux toilettes
15h50-16h35 Activité et rangement du matériel
16h35-16h45 Appel des enfants qui ne goûtent pas passage aux toilettes et départ au goûter
16h45-17h Les animateurs/trices qui ne participent pas aux goûters assurent la sortie des enfants qui ne goûtent pas.
Système d'inscription
A chaque rentrée de vacances scolaires, les projets du cycle sont proposés aux enfants de moyenne et grande sections. Ils ont la possibilité de faire 3 choix pour les deux projets du cycle.
Chaque enfant exprime ses choix, seul auprès d'un membre de l'équipe d'animation
Les enfants ont accès à leur premier choix, pour le second projet, ils y accèdent en fonction des places disponibles
Les enfants ont la possibilité d'être avec leur copain/copine s'ils en font la demande.
Si un enfant s'ennuie, il a la possibilité de changer de projet.
Pour les PS, pas d'inscription en début d'année. 2 activités imposées pour les 2 premiers cycles (LM/JV), ouverture sur les autres projets en janvier pour le 3ème cycle.
A la fin du cycle, présentation de ce qui a été fait par les enfants et possibilité d'organiser un moment convivial avec les parents pour leur présenter ce que leur enfant a réalisé
Projets d'animations
Les animateurs/trices doivent rédiger et budgéter leurs projets.
Les projets doivent être en lien avec les thématiques des parcours éducatifs
Les projets sont imposés aux petites sections les deux premiers cycles et sont basés sur la découverte de la vie en collectivité.
Les animateurs/trices peuvent proposer un seul projet et avoir deux groupes par cycle.

Principes de fonctionnement – Ecoles élémentaires

Tranche d'âge
Elémentaires Les enfants sont répartis en deux groupes : les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2
Les cycles
5 cycles les lundis, jeudis ou les mardis, vendredis 2 projets par cycle
Thématiques des parcours éducatifs
Jeux sportifs Art et culture Développement durable Atelier numérique Ludothèque
Utilisations des locaux
Sur les temps des NAP, l'équipe d'animation a la possibilité d'utiliser tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Cela induit les salles des centres de loisirs, les salles mutualisées avec les écoles, les réfectoires pour des activités non salissantes. Il est recommandé de ne pas utiliser les salles de classes
Horaires
15h00 Les animateurs/trices, les Dumistes et les éducateurs sportifs vont chercher les enfants dans les classes, ils font l'appel des enfants qui participent aux NAP. 15h00-15h10 Temps de décompression 15h10-15h15 Appel des enfants par activité 15h15-16h25 Activités 16h30 Départ au goûter
Système d'inscription
Présentation des activités pendant le temps du midi pendant 1 semaine (panneaux d'affichage, présentation par l'équipe d'animation). Les enfants font leurs choix parmi les thématiques proposées. Le responsable de site fait la répartition par groupe. Il utilise un outil de suivi lui permettant de donner satisfaction aux enfants sur l'ensemble des cycles Les enfants sont appelés par activité le premier jour du cycle.
Projets d'animations
Les animateurs doivent rédiger et budgéter leurs projets. Les projets doivent être en lien avec les thématiques des parcours éducatifs Les animateurs/trices doivent diversifier leurs activités, et s'adapter aux besoins de enfants

Présentation des parcours éducatifs

Thématiques	Enjeux éducatifs	Objectifs recherchés
Jeux sportifs	Citoyenneté Bien être Mixité Réussite éducative	Se confronter aux règles, jouer avec les autres Être en bonne santé, Favoriser l'estime de soi Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie Intégrer des stratégies en améliorant son rapport à l'autre et à sa capacité à se situer dans l'espace
Art et Culture	Citoyenneté Bien être Mixité Réussite éducative	S'ouvrir sur le monde Favoriser l'estime des soi Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie Acquérir de nouvelles compétences
Développement durable	Citoyenneté Bien être Mixité Réussite éducative	Avoir une bonne compréhension de son environnement Prendre soin de son environnement Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie Acquérir de nouvelles compétences
Atelier numérique	Citoyenneté Bien être Mixité Réussite éducative	Devenir un cybercitoyen en prenant conscience des enjeux du numérique Être en capacité de Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie Acquérir de nouvelles compétences
Ludothèque	Citoyenneté Bien être Mixité Réussite éducative	Se confronter aux règles, jouer avec les autres Prendre du plaisir dans le jeu Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie Intégrer des stratégies en améliorant sa concentration et sa réflexion

J- Accueils du matin, du soir et études surveillées – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement

Orientations

Les accueils matinaux, du soir et les études sont des modes de garde qui facilitent l'organisation parentale. Néanmoins, ces activités ont un rôle éducatif important dans la vie des enfants.

Accueillir dans de bonnes conditions les enfants, tôt le matin, leur permet de bien débuter leur journée d'école.

Les accueils du soir sont des moments de détente qui permettent aux enfants de jouer entre eux et de faire de petites activités.

Les études surveillées permettent aux enfants d'apprendre leurs leçons dans le calme et de façon autonome.

Enjeux éducatifs

La citoyenneté		
	Maternelle	Élémentaire
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Développement durable	Sensibiliser à la lutte contre le gâchis alimentaire Permettre une éducation au tri	Sensibiliser à l'équilibre alimentaire Permettre une éducation au tri
Solidarité	Favoriser le partage et l'échange	Favoriser le partage et l'échange
Développer la compréhension de son environnement	Mettre en place de règles de bien vivre ensemble	Mettre en place de règles de bien vivre ensemble
Le bien-être des enfants		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Favoriser la convivialité entre enfants	Prendre le temps d'échanger avec les enfants	Prendre le temps d'échanger avec les enfants
Respect du rythme des enfants	Proposer des conditions d'accueil qui correspondent aux besoins de chacun Proposer des activités ludiques permettant à l'enfant de se ressourcer	Proposer des conditions d'accueil qui correspondent aux besoins de chacun Proposer des activités ludiques permettant à l'enfant de se ressourcer

Principes de fonctionnement accueil du matin

Utilisation des locaux
Utilisation des locaux des centres de loisirs. Pour les six groupes scolaires (Henri Barbusse, Paul Langevin, Paul Bert, Guy Môquet, Georges Cogniot et Fernand Léger), les enfants d'âge maternel et élémentaire sont accueillis dans les mêmes locaux de 7h30 à 8h00. A partir de 8h00, les enfants seront séparés par tranche d'âge. Lors des groupes de travail, il a été décidé de laisser la possibilité à chaque groupe scolaire de s'organiser en fonction du nombre d'enfants et des locaux disponibles.

Horaires

7h30-8h00, les enfants d'âge maternel et élémentaire sont accueillis dans un même lieu.

8h00-8h30, les enfants participent à de petites activités.

8h30-8h40, les enfants d'élémentaire ont la possibilité d'aller dans la cour.

8h40-8h50, retour au calme avant d'aller en classe

Quelles activités proposées ?

Petits jeux calmes

Pôles d'activités qui sont en lien avec les projets pédagogiques du centre

Possibilité de sortir dans la cour en élémentaire à partir de 8h30

L'objectif principal de l'accueil matinal est de permettre aux enfants de commencer les apprentissages dans les meilleures conditions possibles

Principes de fonctionnement accueil du soir maternel

Tranches d'âges

Maternels

Utilisation des locaux

Les enfants goûtent dans les réfectoires de leur école. Les enfants ont accès aux sanitaires pour le lavage des mains et l'utilisation des toilettes. Les enfants peuvent exceptionnellement manger dans la cour si le temps le permet, et si les conditions d'hygiène sont suffisantes. Le mobilier doit être adapté à l'extérieur.

Horaires

16h45, les enfants qui restent au goûter, vont dans les réfectoires.

17h15, ouverture des portes, les parents viennent chercher leur enfant dans le centre

17h15-17h30 temps de décompression, dans la cour si le temps le permet, sinon dans le centre

17h30-18h30 les enfants peuvent participer à des pôles d'activités qui sont en lien avec le projet du centre.

Fonctions et placement des adultes sur ce temps

Le personnel technique prépare le goûter et le laisse à disposition sur un chariot dans le réfectoire.

Les verres et les brocs d'eau sont mis sur les tables, ainsi que tout le nécessaire au bon fonctionnement.

L'équipe d'animation anime le goûter en proposant des petites animations (histoires, chants, ...).

L'équipe d'animation s'assure que ce temps soit calme et convivial.

A la fin du goûter, les enfants mettent les couverts et les verres au centre de la table, ils peuvent passer la lingette sur la table. Les animateurs déposent les couverts et les verres sur le chariot.

A partir de 17h15 un animateur/trice assure le pointage de départ des enfants.

Les autres animateurs/trices sont soit en surveillance de pôle d'activité, soit en menée d'activité.

Projet/activités mis en place

Pôles d'activités en lien avec le projet du centre. Possibilité de décloisonner les activités, cela permet aux animateurs de voir les différentes tranches d'âges, et d'avoir un meilleur suivi des enfants

Départ des enfants

Les parents peuvent entrer dans les écoles pour venir chercher leur enfant.

Un pointage de départ de l'enfant doit obligatoirement être fait.

L'animateur/trice à la table de pointage assure l'accueil des parents.

Le parent qui arrive après 18h30 doit signer le cahier de retard. En cas de retard répétés, il faudra appliquer la procédure prévue à cet effet.

Un responsable et un animateur doivent rester sur la structure, après 18h30, jusqu'au départ du dernier enfant

Principes de fonctionnement accueil du soir élémentaire

Tranches d'âges
Elémentaires
Utilisation des locaux
Les enfants mangent dans les réfectoires, de leur école. Les enfants ont accès aux sanitaires pour le lavage des mains et l'utilisation des toilettes.
Horaires
16h30-16h40, Pendant le départ des enfants qui ne goûtent pas. Les enfants qui restent à l'accueil du soir ont un temps de décompression 16h40-17h00, les enfants goûtent dans le réfectoire de l'école, les enfants sortent de table de manière échelonnée. 17h00, ouverture des portes, les parents peuvent venir chercher leur enfant dans le centre. 17h00-18h30, les enfants ont la possibilité de participer à des activités libres ou encadrées.
Fonctions et placement des adultes sur ce temps
Le personnel technique laisse à disposition sur un chariot dans le réfectoire les verres et les brocs d'eau. L'équipe d'animation surveille les enfants pendant qu'ils goûtent. L'équipe d'animation s'assure que ce temps soit calme et convivial. L'équipe d'animation organise un départ échelonné pour éviter que les enfants qui ont terminé de manger ne dérangent les autres. A la fin du goûter, les enfants doivent débarrasser la table, mettre les déchets à la poubelle et passer la lingette sur la table. A partir de 17h00 un animateur/trice assure le pointage de départ des enfants. Les autres animateurs/trices sont soit en surveillance de pôle d'activité, soit en menée d'activité.
Projet/activités mis en place
Ouverture de pôle d'activités permettant aux enfants de faire des jeux libres. Possibilité de mettre en place des projets d'activité. Un espace est mis à disposition des enfants qui souhaitent faire leurs devoirs seuls.
Départ des enfants
Les parents peuvent entrer dans les écoles pour venir chercher leur enfant. Tous les enfants (hormis Paul BERT) restent dans l'école pour l'accueil du soir. Un pointage de départ de l'enfant doit obligatoirement être fait. L'animateur/trice à la table de pointage assure l'accueil des parents. Le parent qui arrive après 18h30 doit signer le cahier de retard. En cas de retard répétés, il faudra appliquer la procédure prévue à cet effet. Un responsable et un animateur doivent rester sur la structure, après 18h30, jusqu'au départ du dernier enfant.

Principes de fonctionnement études surveillées

Tranches d'âges
Elémentaires
Utilisation des locaux
Les enfants mangent dans les réfectoires, de leur école. Les enfants ont accès aux sanitaires pour le lavage des mains et l'utilisation des toilettes. Les enseignants utilisent les salles de classes ainsi que les locaux scolaires dont ils ont besoin.
Horaires
16h30-17h00, Les enfants goûtent dans le réfectoire de l'école, ils ont ensuite un temps de décompression dans la cour 17h00, Ouverture des portes, en fonction des écoles, les enfants peuvent sortir. 17h00-18h00, Etudes surveillées. 18h00, Ouverture des portes, en fonction des écoles, les enfants peuvent sortir. 18h00-18h30, Temps de décompression.
Fonctions et placement des adultes sur ce temps
Le personnel technique laisse à disposition sur un chariot dans le réfectoire les verres et les brocs d'eau. Les enseignants surveillent les enfants pendant qu'ils goûtent. Les enseignants s'assurent que ce temps soit calme et convivial.
Projet/activités mis en place
Des groupes de travail seront organisés à partir de 2019 pour réfléchir à une évolution de l'organisation des études.
Départ des enfants
Départ possible à 17h00 et 18h00 en fonction des écoles

K- Accueils du mercredi après-midi – Orientations, enjeux éducatifs et principes de fonctionnement

Orientations

La ville de Malakoff est signataire du plan mercredi.

Le respect du rythme de l'enfant, la prise en compte de ses besoins et de ses envies sont les priorités des équipes d'animation.

Le mercredi est une coupure dans la semaine. Il doit permettre aux enfants de concilier des temps de ressourcement, des temps de découverte et des temps de loisirs éducatifs.

Les activités proposées par les équipes d'animation, aux compétences et aux spécificités éducatives particulières, liées à leur métier et à leurs fonctions, sont complémentaires de celles proposées par les parents et les associations/institutions sportives, artistiques et culturelles.

Les activités des accueils de loisirs sont organisées par un projet pédagogique spécifique au mercredi.

Enjeux éducatifs

La citoyenneté		
	Maternelle	Élémentaire
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Enfant acteur de sa journée	Permettre à l'enfant de choisir ses activités	Permettre à l'enfant de choisir ses activités Permettre à l'enfant de proposer des activités Participer aux contenus des projets, à leur mise en œuvre et à leur évaluation
Développer la compréhension de son environnement	Intégrer les règles de chaque activité pour que chacun trouve sa place	Intégrer les règles de chaque activité pour que chacun trouve sa place Découverte de la vie locale
Prendre le temps d'écouter les enfants		Mettre en place des forums d'expression
Le bien-être des enfants		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Temps de loisirs et de détente	Adapter les fonctionnements aux besoins des enfants, en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique de la structure.	Adapter les fonctionnements aux besoins des enfants, en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique de la structure. Proposer aux enfants des espaces où ils ne sont pas en activités encadrées par les équipes d'animation
La mixité		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Permettre l'intégration de chacun aux activités	Proposer des activités adaptées aux capacités de chacun	Proposer des activités adaptées aux capacités de chacun
Permettre l'accès à tous	Conditions tarifaires facilitant l'accueil de tous les enfants Faire en sorte que les structures soient accessibles à tous.	Conditions tarifaires facilitant l'accueil de tous les enfants Faire en sorte que les structures soient accessibles à tous.
Favoriser la mixité de genre	Former les équipes d'animation Aménager les espaces	Former les équipes d'animation Aménager les espaces
Réussite éducative		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Appropriation des nouveaux outils numériques	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies dans leur quotidien et au travers des activités.	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies dans leur quotidien et au travers des activités.
Favoriser les apprentissages	Découvrir des activités ludiques de qualité	Découvrir des activités ludiques de qualité

Principes de fonctionnement – Ecoles maternelles

Tranches d'âges : Maternels
Utilisation des locaux
Les accueils de loisirs, les locaux mutualisés avec les écoles, les structures de la Ville
Horaires
12h00-13h15, Tous les enfants inscrits à l'école ont la possibilité de déjeuner à la restauration scolaire le mercredi midi 13h15, Les enfants qui ne restent pas à l'accueil de loisirs vont attendre leurs parents dans le préau de l'école. Les autres enfants se rendent à l'accueil de loisirs. Les enfants de petite section vont au dortoir pour faire la sieste. Les enfants de moyenne section vont au dortoir pour se reposer maximum 45 minutes. Un temps calme est proposé aux enfants de grande section. 14h15, des activités sont proposées aux enfants de grande section. Ils choisissent leurs activités, ils ont la possibilité de changer d'activité si celle-ci ne leur correspond pas. A 15h-15h30, les enfants de petite et moyenne sections sont levés. Les animateurs proposent des petits ateliers aux enfants A 16h45, les enfants vont goûter A partir de 17h15, les parents viennent chercher les enfants dans le centre. Des petites activités/ateliers sont proposés aux enfants jusqu'à 18h30.
Aménagements des locaux
Les salles d'activités ont chacune leur spécificité et leur identité et sont dédiées à un type d'activités (manuelles, ludothèque, motricité, ...) permettant aux enfants de pouvoir se repérer facilement dans la structure. Certains accueils maternels n'ont pas suffisamment de locaux, les équipes d'animations créent différents espaces dans une même pièce. Les espaces sont aménagés pour que les enfants puissent jouer, seuls ou entre eux, pendant les temps informels et d'accueil.

Principes de fonctionnement – Ecoles élémentaires

Tranches d'âges : Elémentaires
Utilisation des locaux
Les accueils de loisirs, les locaux mutualisés avec les écoles, les structures de la Ville
Horaires
12h00-13h20, tous les enfants inscrits à l'école ont la possibilité de déjeuner à la restauration scolaire le mercredi midi 13h20-13h30, les enfants qui ne restent pas à l'accueil de loisirs vont attendre leurs parents dans le préau de l'école. Les autres enfants se rendent à l'accueil de loisirs. 13h30 à 14h00, un temps de ressourcement est proposé aux enfants, ce temps inclut les trajets pour les enfants qui doivent se rendre dans leur centre qui n'est pas dans l'école 14h00-14h30, Une réunion plénière est organisée par les animateurs, c'est une réunion d'échanges. Les enfants peuvent prendre la parole pour s'exprimer sur des questions d'actualité ou des problématiques plus personnelles. Les animateurs présentent les activités aux enfants et peuvent y rappeler des règles de vie Les enfants choisissent leurs activités en fonction des places disponibles, ils ont la possibilité de changer d'activité si celle-ci ne leur correspond pas sauf s'ils sont en sortie. 14h30-16h00 activité et rangement. 16h00-16h15, les activités se terminent, les animateurs prennent un temps avec les enfants pour faire un bilan de l'activité. 16h15-16h45, les enfants goûtent dans les locaux du centre. 16h30 départ anticipé pour les enfants dont les parents ont en fait la demande. 17h00, ouverture des portes, les parents peuvent venir chercher leur enfant dans le centre. 17h00-18h30, les enfants ont la possibilité de participer à des activités libres ou encadrées.
Aménagements des locaux
Les salles d'activités ont chacune leur spécificité et leur identité et sont dédiées à un type d'activités (manuelles, ludothèques, motricités, ...) permettant aux enfants de pouvoir se repérer facilement dans la structure. Les espaces sont aménagés pour que les enfants puissent jouer, seuls ou entre eux, pendant les temps informels et d'accueils. Pour favoriser l'autonomie des enfants, il est possible qu'un petit groupe puissent proposer de faire une activité qui n'était pas prévue par l'équipe d'animation. Le petit groupe pourra faire son activité sans animateurs. Ce fonctionnement est possible s'il n'y a pas de risque particulier et si un animateur polyvalent peut régulièrement passer voir les enfants.

Le plan mercredi

A) Complémentarité éducative des temps de l'enfant

La présence des directeurs d'accueil de loisirs lors des conseils d'école est possible. Les directeurs d'école proposent un temps d'échange entre les directeurs de centre et les parents d'élèves, pour notamment, présenter les projets périscolaires, les équipes ou répondre à d'éventuelles questions.

Les directeurs de centre ont connaissance des projets d'école et de classe. Cela leur permet de construire des projets complémentaires. C'est aussi par le biais d'activités ludiques proposées par les animateurs que les enfants découvrent, apprennent et grandissent

Une cellule pluridisciplinaire de soutien qui assure un suivi des enfants et des familles a été mise en place. Cette cellule est constituée de directeurs de centre, de directeurs d'école, de représentants de la direction de la prévention et de représentants de l'ASE.

Des moments d'échanges sont prévus avec les familles comme l'organisation de portes ouvertes, un mercredi soir en début d'année, pour présenter l'équipe d'animation aux parents, expliquer le projet pédagogique, le fonctionnement du centre et les projets d'animation qui seront développés pendant l'année scolaire.

D'autres rencontres sont organisées tout au long de l'année (galettes, café des parents, spectacles de fin d'année, ...)

De plus, les équipes d'animation sont toujours à l'écoute des parents afin de recueillir des demandes ou des informations permettant de mieux accueillir l'enfant et rester dans une dynamique de coéducation.

L'animatrice référente fait le lien entre les familles, les équipes d'animation et enseignantes pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

B) Inclusion et accessibilité de tous les publics

La Ville de Malakoff est signataire de la charte handicap et a réinvesti le réseau SAIS 92, et a recruté un référent handicap. Il renforce les dispositifs actuels en ayant un rôle facilitateur dans l'accompagnement de l'enfant, des parents et des équipes. Il sera garant d'un accueil de qualité des enfants en situation d'handicap au sein des structures de loisirs.

Depuis la signature de la charte handicap, la ville peut recruter un animateur supplémentaire lorsqu'un enfant à une notification MDPH ou que son dossier est en cours de traitement, et que son handicap nécessite un accompagnement particulier.

La structure de la ville facilite la mixité sociale tout en sachant que le pourcentage de logement sociaux est de 42%. Dans chaque quartier de la ville, on peut trouver des logements HLM, des immeubles privés et des rues pavillonnaires. Cette mixité des publics se retrouve dans chacune des écoles.

Une tarification adaptée permet à chacun de profiter des activités proposées le mercredi en fonction de ses ressources.

La mixité de genre est aussi une priorité de la Ville, un travail sur des cours en îlot, non genrées, a débuté en 2019. La première cour réaménagée verra le jour en septembre 2019, ce travail suit, entre autres, les préconisations de la consultation nationale 2018 de l'UNICEF.

C) Inscription du projet du territoire

Le mercredi, les enfants qui sont inscrits à l'accueil de loisirs peuvent utiliser les structures du territoire, voir page 10. Ces structures peuvent être utilisées, le mercredi, par les accueils de loisirs.

Les ateliers artistiques sont organisés par les animateurs au sein des structures.

Pour certains projets, des artistes de Malakoff peuvent intervenir dans les centres. Les enfants peuvent également visiter l'atelier de l'artiste.

Des projets sur le développement durable sont mis en place sur les structures, cela peut être un potager ou un projet avec la ferme urbaine de la Ville de Malakoff.

Des projets en lien avec la citoyenneté sont aussi développés, comme par exemple le projet Noël solidaire (en annexe). Lors des groupes de travail, les équipes d'animation ont émis le souhait de travailler le partenariat entre structure, de favoriser les inter-centres, de faire découvrir leur centre aux enfants des autres quartiers, d'organiser des jeux d'orientation permettant aux enfants de découvrir leur ville et de mieux s'y repérer.

D) Diversité et qualité des activités

Le respect du rythme et du choix de chaque enfant

Les équipes d'animation ont le souci de prendre en compte les besoins de l'enfant, des formations ont d'ailleurs été organisées en intra avec le CNFPT depuis 2017. C'est pour cette raison que les programmes d'animation du mercredi sont établis pour répondre aux besoins du plus grand nombre. Un équilibre est recherché entre les activités physiques, artistiques, culturelles, de découvertes, ludiques, ... Les activités prennent en compte l'âge des enfants ainsi que leurs capacités physiques et cognitives.

Les accueils de loisirs fonctionnent en décroisonnés (les tranches d'âges sont mélangées pendant les activités). Hormis les enfants de petite section, qui ont leurs animateurs référents tout au long de l'année, les enfants choisissent les activités qu'ils souhaitent. Les équipes d'animation permettent aux enfants de changer d'activité si les enfants ne s'y retrouvent pas.

Les projets d'activités ont aussi pour objectif d'ouvrir l'esprit des enfants en les sensibilisant, par exemple, à de nouvelles pratiques culturelles. Pour que l'enfant reste impliqué dans ces projets qui s'inscrivent dans le long terme, il est primordial que les animateurs soient formés à ces pratiques et qu'il ait le temps nécessaire pour préparer ses activités

Des temps de ressourcement sont organisés après le repas pour les enfants qui le désirent.

Des réunions plénières avant le début des activités et des bilans pendant le goûter sont des moments privilégiés pour prendre le temps d'écouter les enfants et de faire évoluer les activités en fonction de leurs attentes.

Des comités d'enfant, par tranche d'âge, seront mis en place dans les centres et la création de journaux permettront aux enfants de mieux s'exprimer.

Des boîtes à idées sont mises à disposition dans l'ensemble des structures.

L'organisation des activités éducatives en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

Les projets d'activités qui sont en lien avec les thématiques développées dans les ALSH sont conçus dans la durée et dans un souci de progressivité pédagogique. L'aboutissement de ces projets permet de valoriser les acquis des enfants auprès des autres enfants et de leurs parents. En maternel, ces thématiques sont essentiellement liées à l'imaginaire (contes et légendes) ou à l'ouverture au monde (découvertes de pays, les saisons, ...). Les activités autour de ces thématiques sont sur la motricité fine, les jeux d'expressions, les chants et spectacle, ...

En élémentaire, les projets prennent plus en compte la dimension physique avec, notamment, des activités sportives qui permettent de voir les compétences des évoluer tout au long de l'année. Les activités culturelles permettent aussi cette progressivité, par exemple, en sensibilisant les enfants à un artiste, en emmenant voir les œuvres de l'artiste et en faisant travailler les enfants à la manière de l'artiste.

L- La communication avec les familles

Constat

Ces dernières années, la Ville de Malakoff a réalisé des enquêtes de satisfaction des familles sur les activités périscolaires, la communication avec les familles est un point à travailler

Comment accueillir les familles en fonction des différents temps

L'accueil des parents et des enfants se doit d'être dynamique, lors des accueils matinaux et du soir. Les animateurs/trice doivent adopter de bonnes postures :

L'animateur/trice se doit d'être disponible, il doit saluer les enfants et les parents, il ne doit pas être en train de se restaurer sur les temps d'accueil, et doit adopter un langage approprié.

Le matin, prendre les informations sur l'état émotionnel de l'enfant et de sa participation éventuelle aux activités de la journée

Le soir, faire un retour de la journée de l'enfant aux parents, avec une attention plus particulière pour les enfants de petite section

Supports utilisés pour communiquer avec les familles

Panneaux d'affichage à l'extérieur de l'école pour les informations Ville ; périodes d'inscription, informations grève, ...
Panneaux d'affichage dans le centre pour les informations concernant les enfants ; trombinoscope, programmation de des activités, panneaux avec les photos des enfants en activités, ...
Bulletins coupon-réponse pour les inscriptions aux festivités du centre.
Cahier de liaison permettant de faire le lien entre les parents, l'école et les accueils périscolaires.
Réunions avec les familles ; réunion de rentrée pour présenter l'équipe et les projets, réunion en cours d'année pour faire un point sur les projets, et une réunion en fin d'année scolaire pour faire le bilan de l'année.

Proposition pour améliorer la communication

Mise en place d'un blog ou d'une newsletter permettant d'informer les familles, mais pas de site permettant les commentaires
Faire en sorte que les informations des panneaux d'affichage soient à jour et que chacun (école, représentant des parents d'élèves et accueils périscolaires) est bien un espace de communication clairement identifiable.
Travailler au sein des équipes la communication pendant les temps de formation
Améliorer la communication Ville (Mail et sms).
Création d'un mail générique par centre pour faciliter la communication avec les familles.

Chapitre 2 – L'accompagnement des enfants de la petite enfance et de la préadolescence

La Ville de Malakoff organise l'accueil des enfants de 0 à 14 ans. Intégrées au PEDT, les équipes de de la petite enfance, des séjours de vacances et du club ados mettront en place des actions transversales, permettant de faciliter le parcours des enfants au sein des structures municipales.

Dans la même dynamique que pour les activités périscolaires, des groupes de travail mixtes élaboreront des activités passerelles avec pour objectif l'amélioration de l'offre et de faciliter la transversalité entre professionnels.

Des temps de partage de compétences ainsi que de formation seront développés.

A- La Petite Enfance

Missions principales

La Ville de Malakoff conduit une politique dynamique dans le domaine de la petite enfance, en partenariat avec la Caf des Hauts-de-Seine et le conseil départemental qui subventionnent l'activité des structures petites enfances. Les différents modes d'accueil proposés aux familles domiciliées à Malakoff ont pour but de favoriser l'éveil et le développement psychomoteur de l'enfant tout en respectant ses besoins et son rythme.

Les enfants peuvent être accueillis de manière régulière ou occasionnel, pour répondre aux mieux aux besoins des familles.

Présentation des structures

Crèche la Tour, 5/7 rue de la Tour - 60 berceaux, Horaires d'ouverture : de 8h à 18h30.

Crèche Les P'tites Gambettes, 34 rue Gambetta - 39 berceaux, Horaires d'ouverture : de 8 h à 18 h 30.

Crèche familiale, 34 rue Gambetta - 26 en crèche familiale (accueil au domicile des assistantes maternelles), Horaires d'ouverture : de 8 h à 18 h 30.

Crèche Valette, 46 rue Pierre Valette - 40 berceaux, Horaires d'ouverture : de 7h30 à 19h.

Crèche Avaulée, 68 rue Avaulée – 35 berceaux, Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30.

Crèche Wilson, 11 avenue du Président-Wilson – 45 berceaux, Horaires d'ouverture : de 8 h à 18 h 30.

Crèche Paul vaillant Couturier, 65 rue Paul-Vaillant-Couturier – 60 berceaux, Horaires d'ouverture : de 8 h à 18 h 30.

Relais Assistantes Maternelles, 27 rue Danton, Animé par une professionnelle de la petite enfance, le RAM est un lieu d'accueil et d'information pour les assistantes maternelles agréées et les parents. C'est également un lieu d'éveil et de découvertes pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Nombre de jours de fonctionnement

Depuis 2018, les structures sont ouvertes toute l'année, excepté la semaine de vacances de fin d'année entre les deux jours fériés.

Nombre d'enfants accueillis

332 enfants sont accueillis à l'année

Actions transversales déjà menées

Un travail partenarial est entrepris entre les crèches, les écoles et les centres maternels. Les enfants peuvent, dès le mois de mai, visiter une école.

Les directions de crèche et d'école se rencontrent pour échanger sur les enfants qui vont passer à l'école.

L'intégration en accueil de loisirs des enfants de grande section de crèche commence à la fin du mois de juillet, pour leur permettre de découvrir leur prochain environnement.

Des échanges de pratiques sont mis en place entre les agents des crèches et ceux de l'animation, ainsi que des temps de formation mutualisé

Propositions d'actions à mettre en place

Organiser des groupes de travail entre les agents des directions de la petite enfance et de l'enfance pour améliorer la qualité de l'accueil et consolider la continuité pédagogique

B- Le Club ados

Missions principales

Le club ados est un lieu de rencontre et de vie animé par une équipe de professionnels. Il est ouvert à tous les collégiennes et collégiens de la Ville de Malakoff.

Le club ados propose des activités de loisirs (culturelles, sportives et ludiques), des sorties et des projets autour de la citoyenneté.

Il incite également les jeunes à s'impliquer dans la vie du centre en coconstruisant des projets qui s'intégreront au calendrier des actions de celui-ci

C'est un lieu qui souhaite valoriser la parole, les idées et le savoir-faire des jeunes.

Présentation de la structure

Club ados, 10 bis avenue Augustin-Dumont, implanté sur le mail Maurice Thorez.

Le club ados est une structure pouvant accueillir 40 jeunes, des espaces sont aménagés pour qu'ils puissent y faire des activités ou échanger entre eux

La structure a une cour aménagée dans laquelle les jeunes peuvent jouer au basket, au tennis de table, pique-niquer,

...

Fréquentation

2018	Nombre de jours	Nombre de journées de présence
Mercredi	36	408
Soir	43	206
Vacances	77	2380

Actions transversales déjà menées

De septembre-décembre 2018, l'équipe a rencontré l'ensemble des partenaires du club que ce soit des services municipaux : culture, jeunesse, maison de quartier, prévention ou des partenaires associatifs et institutionnels : USMM, collège, conservatoire et club relais.

L'équipe a fait des échanges de pratiques avec les Clubs ados de Fontenay aux Roses et Vanves.

L'équipe a participé aux diagnostics de l'ABS (analyse des besoins sociaux) et CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)

Des passerelles sont organisées avec le service jeunesse à chaque période de vacances scolaires

Tutorat avec la maternelle Guy MOQUET, les jeunes organisent et encadrent des activités pour les enfants du centre maternel se trouvant à côté de leur structure. Les jeunes sont encadrés par les équipes du Club et de la maternelle Guy Môquet.

Propositions d'actions à mettre en place

Ouverture le mercredi et propositions d'activités le vendredi soir et le samedi, sur inscription.

Permanence sur les 2 collèges, le matin (9h45-10h10) et midi (12h30-13h30) (mardi Paul BERT et jeudi Henri WALLON), information sur le club et la Ville, et mettre en place des animations

Pour les périodes scolaires, une présentation des activités sera faite mais sans date précise.

Modification et simplification des modalités d'inscription sont elles aussi prévues ; Les familles pourront réserver jusqu'à 48 h en amont pour la période de vacances scolaires. L'ouverture des réservations s'effectuera un mois avant et les familles pourront réserver jusqu'au mercredi veille de la période des vacances scolaires. Pendant les vacances, selon les places disponibles, le jeune peut être accueilli le jour-même en se présentant le matin.

Chapitre 3 – Les activités extrascolaires

A- Les centres de vacances

Missions principales

Le droit aux vacances pour tous est un axe majeur de la politique éducative de la Ville de Malakoff. Le moment des vacances marque pour les enfants un temps de ressourcement, de socialisation et de citoyenneté. Les quatre centres de vacances municipaux offrent des espaces de découverte, de partage de sensibilisation à la préservation de notre environnement. Les activités proposées aux enfants sur les séjours participent à développer leur autonomie, leur créativité et leur imagination.

Présentation des structures :

- Château de Vaudeurs, 89320 Cerisiers

Le centre est constitué :

D'un château avec une salle d'activité, l'infirmerie, les chambres de la direction et du personnel technique et le logement du gardien

De trois bâtiments pouvant accueillir vingt enfants chacun

D'un terrain de 5 hectares composé d'une prairie, une piscine et d'un terrain de vélo

D'un bâtiment constitué de la cuisine, de la salle de restauration et de la lingerie

La structure accueille exclusivement les enfants scolarisés en maternelle

- Château de Fulvy, 89160 Ancy-le-Franc

Le centre est constitué :

Du château, avec ses chambres de quatre, cinq et six lits, ses vastes salles d'activités et son patio pour les soirées en plein air ;

De la ferme constituée, au rez-de-chaussée, du restaurant et de la cuisine. À l'étage on trouve des chambres de quatre lits et une salle d'activités.

D'un terrain de 17 hectares, composé d'une grande prairie, d'une piscine et d'une partie boisée.

- Domaine des Rouchards, 17390 La Tremblade

Le centre est constitué :

De trois bâtiments (Mers, Poissons, Oiseaux) pouvant accueillir chacun trente enfants en chambres de cinq lits.

Chacun de ces bâtiments comporte des sanitaires, une pièce "lingerie" et une salle d'activités.

D'un bâtiment abritant la cuisine, les bureaux de direction et d'économat, ainsi qu'un self avec trois salles de restaurant. Quand le temps le permet, les enfants mangent à la "guinguette", une terrasse ombragée.

D'un terrain de 24 hectares de prairies et de parties boisées.

- 65 chemin des Cretêts, Demi-Quartier, 74 120 Megève

Le centre de vacances est un chalet de cinq étages, les enfants sont hébergés au 2ème, 3ème et 4ème étage, dans des chambres de quatre à six lits. Trois salles permettent de pratiquer des activités en petit ou en grand groupe.

Il est important de noter que les centres sont équipés de salles de classe pour pouvoir accueillir l'ensemble des classes transplantées de la ville

Fréquentation

2018	Offres de Vacances			Classes transplantées			
Structure	Nombre de séjours	Nombre de jours d'ouverture	Nombre d'enfants	Nombre de classes	Durée	Nombre d'enfants	Capacités d'accueil
Megève	4	40	231	3	15	77	80
Tremblade	4	69	214	4	15	101	90
Fulvy	3	36	162	3	12	66	85
Vaudeurs	8	93	154	6	5	149	60

En 2018, dans les centres de vacances municipaux, 761 enfants sont partis en séjours de vacances et 393 élèves en classes transplantées.

Séjour itinérant en Irlande : 14 jours et 15 jeunes partis

Actions transversales

Organisation de 16 classes transplantées avec l'éducation nationale.

Organisation d'un séjour jeunes avec le service jeunesse.

Organisation d'un séjour à Megève pour les agents de la Ville et leur famille, avec le CASC.

Actions qui vont être mises en place

Organisation de deux séjours, pour les familles, avec les maisons de quartier à la Tremblade en été et à Fulvy à l'automne.

Organisation de séjour avec le conseil des jeunes.

Organisation de séjours favorisant la réussite scolaire :

 Séjour linguistique en Angleterre (14 jours)

 Séjour révision brevet printemps Fulvy

La Ville de Malakoff souhaite faire évoluer son offre de séjours, elle a modifié les conditions d'inscription.

Mise en place de séjours thématiques permettant aux enfants d'élémentaires et aux collégiens de choisir son centre (Fulvy, Megève et Tremblade), en fonction du projet et non plus en fonction de son âge.

Pour avoir un meilleur suivi éducatif des enfants, les équipes d'animation et de direction des séjours sont constituées d'animateurs/trices et de directeurs/trices des accueils de loisirs (minima 50 %)

B- Les accueils de loisirs extrascolaires

Missions principales

Pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs accueillent les enfants de la ville de 8h00 à 18h30.

Ces temps de vacances sont des moments d'accueil privilégiés ; les structures fonctionnent à leur rythme. La durée d'accueil permet de proposer aux enfants des activités ou des sorties non réalisées pendant le temps scolaire, dans un cadre moins contraint.

Les conditions d'accueil, sa durée et le taux d'encadrement permet de mieux prendre en compte les besoins et le rythme des enfants.

Présentation des structures

Pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont ouverts par quartier en fonction des besoins des familles.

Le principe est de faciliter les déplacements des familles en ouvrant au moins un centre par quartier et en rassemblant les animateurs/trices pour assurer un meilleur suivi. Les accueils de loisirs sont ouverts toute l'année, à chaque période de vacances.

Fréquentation

2018	Hiver	Printemps	Juillet	Aout	Automne	Fin d'année
Nombre de centres maternelles ouverts	5	5	4	2	5	4
Nombre de journées enfants	2188	2131	2622	2383	2277	1189
Nombre de centres élémentaires ouverts	4	3	4	2	4	4
Nombre de journées enfants	2368	1783	3328	2912	2177	1264

Actions transversales déjà menées

Projet « grandir avec l'art » Avec la direction des affaires culturelles, en direction des enfants scolarisés en écoles maternelles

Semaine sportive pour les maternels et les élémentaires, encadrée par des éducateurs sportifs

Kermesse ou rencontre sportive entre accueil de loisirs

Sorties culturelles en commun

Propositions d'actions à mettre en place

Ouverture d'une structure thématique (sport, artistique, culturel, ...)

Chapitre 4 – Démarches d'évaluation et perspectives

Evaluation :

Pour que le PEDT soit un outil dynamique et transversal, des temps d'évaluation seront programmés avec l'ensemble des personnels éducatifs et techniques intervenants auprès des enfants pour pouvoir le faire évoluer.

Les outils d'évaluations, grilles et critères, seront travailler par les équipes.

Perspectives :

La mise en place des groupes de travail a permis d'impliquer les équipes d'animation, les ATSEM et du personnel d'entretien/restauration dans l'évolution des activités périscolaires.

Pour poursuivre cette dynamique d'équipe, des groupes de travail thématiques se mettront en place à la prochaine rentrée, et qui traiteront de l'accueil des enfants en situation d'handicap, les projets artistiques et culturels le mercredi, les projets Ville, les projets extrascolaires, ...

Ce fonctionnement facilitera les projets transversaux entre structures de loisirs et portera une meilleure cohésion entre les différents acteurs des temps de l'enfant.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

PRÉAMBULE

La Ville de Malakoff organise des activités périscolaires et extrascolaires destinées aux enfants scolarisés et/ou résidant à Malakoff. Les activités concernées par ce règlement intérieur sont **l'accueil du matin, l'accueil du soir, les études surveillées, la pause méridienne, les nouvelles activités périscolaires (NAP), l'accueil de loisirs du mercredi et l'accueil de loisirs des vacances scolaires.**

Répondant d'une part à un besoin de garde des familles, et d'autre part au besoin de détente et de loisirs des enfants, les accueils collectifs sont des entités éducatives qui contribuent à l'épanouissement des enfants, dans le respect du rythme de vie et de son bien-être. Ces accueils sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et organisés dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire (PEdT).

La Ville de Malakoff, au travers du personnel qui encadre ses structures, est le garant de la sécurité morale et physique des mineurs pendant tout le temps où ces derniers lui sont confiés, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions et modalités de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires et précise les droits et obligations des familles concernant l'ensemble de ces activités.

Ce règlement est consultable sur le site de la Ville (malakoff.fr), auprès de l'Accueil Enfance et dans les accueils de loisirs.

CHAPITRE 1 - CONDITIONS D'ACCÈS ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

1. Les activités périscolaires

En période scolaire, les enfants scolarisés sur le territoire de la Ville de Malakoff sont accueillis sur chaque école.

a) Les accueils du matin et du soir

• Le matin, avant l'école, cinq jours par semaine :

de 7h30 à 8h50 (fermeture des portes à 8h40)

• Le soir, après l'école, quatre jours par semaine :

- de 16h45 à 18h30 pour les écoles maternelles

- de 16h30 à 18h30 pour les écoles élémentaires, un soir sur deux, 2 accueils soir par semaine encadrés par les animateurs, 2 études surveillées par semaine encadrées par les enseignants.

b) Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

• En maternelle, les enfants sont accueillis au sein de leur école pour participer aux nouvelles activités périscolaires tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi à partir de 15h45 jusqu'à 16h45.

• En élémentaire, les enfants sont accueillis au sein de leur école pour participer aux nouvelles activités périscolaires à raison d'un jour sur deux de 15h00 à 16h30. Les jours de NAP sont définis en début de chaque année scolaire pour chaque école.

c) Les études

Elles se déroulent sur l'école élémentaire soit le lundi et jeudi, soit le mardi et vendredi en fonction des jours de NAP de 16h30 à 18h30. Selon les écoles, les enfants pourront être autorisés à quitter l'école à 17h00, 18h00 ou 18h30. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'établissement en dehors de ces heures. Les études surveillées sont encadrées par les enseignants.

d) L'accueil du mercredi après-midi

Les enfants sont accueillis, de 13h30 à 18h30, dans les structures en fonction :

• De leur école pour les maternelles

• De la sectorisation pour les élémentaires :

ÉCOLE FRÉQUENTÉE	ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS-MIDI
FERNAND-LÉGER	L'AQUARIUM
GEORGES-COGNIOT	
JEAN-JAURÈS	JEAN-JAURÈS
GUY-MÔQUET	LA MAISON DE L'ENFANT
PAUL-BERT	GAGARINE
PAUL-LANGEVIN	
HENRI-BARBUSSE	HENRI-BARBUSSE

2. La pause méridienne

La pause méridienne est un service ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires. Les enfants inscrits uniquement aux accueils de loisirs les mercredis après-midi peuvent déjeuner le mercredi s'ils sont inscrits.

Le temps de la restauration se déroule de 12h00 à 13h20 et fonctionne toute l'année scolaire, du lundi au vendredi.

Chaque enfant disposera de 30 à 45 minutes pour prendre son déjeuner.

Pendant les vacances scolaires, le temps de restauration est inclus dans le temps des accueils de loisirs et est facturé à part de la journée ou demi-journée de l'accueil de loisirs à l'exclusion des 1/2 journées sans repas.

Le service de restauration est un service collectif, chaque enfant consomme par conséquent le même repas. Les régimes spécifiques ne sont pas pris en considération (sans viande, sans fromage, végétalien, etc.). Des substituts au porc sont proposés quand

celui-ci est servi. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. La ville propose des repas équilibrés, vérifiés par une diététicienne. Les menus servis dans les restaurants scolaires respectent les règles nutritionnelles et les normes en vigueur (grammage, plan alimentaire...). La ville s'attache à proposer plus de 20% des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts, ainsi que des fruits et légumes de saison. De plus, un menu végétarien est proposé deux fois par mois.

Conformément à la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé, pour tout enfant présentant une allergie alimentaire, il convient que les parents fassent une demande de P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) auprès de la direction de l'école, qui en saisira la Médecine scolaire et en informera la Ville de Malakoff.

Pour ces enfants, un panier repas devra donc être systématiquement fourni par la famille selon le protocole remis lors de la signature du P.A.I. Les aliments doivent, le cas échéant, être conditionnés dans des boîtes isothermes isothermes susceptibles de maintenir un froid positif de 0°C à + 10°C à l'aide de plaques réfrigérantes. Le nom de l'enfant doit apparaître lisiblement. Le P.A.I. doit être mis en place avant l'accès à la restauration scolaire.

3. Les vacances scolaires

Les enfants doivent être obligatoirement inscrits à l'activité au préalable pour chaque période de vacances scolaires. Cette inscription permet de recruter le nombre d'animateurs en adéquation avec les taux d'encadrement, de commander les repas et d'organiser les activités. Le nombre de structures ouvertes varie d'une période à l'autre.

Les accueils de loisirs maternels

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés en école maternelle, durant les vacances scolaires de 8h00 à 18h30, à la journée ou à la demi-journée (uniquement le matin avec ou sans repas).

Les accueils de loisirs élémentaires

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés en école élémentaire, durant les vacances scolaires de 8h à 18h30 à la journée ou à la demi-journée de 8h à 12h ou 13h30, de 12h ou 13h30 à 18h30.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants s'effectue jusqu'à 9h30. Passé cet horaire, le directeur de l'accueil se verra dans l'obligation de refuser votre enfant.

En cas d'absence des enfants accueillis en demi-journée l'après-midi, il est nécessaire de prévenir le directeur de l'accueil de loisirs avant 9h30.

Organisation spécifique de l'été

Les enfants de grande section sont accueillis dès le début des vacances d'été en accueils de loisirs élémentaires.

Pour les vacances d'été précédant la rentrée scolaire, les enfants entrant en petite section de maternelle peuvent être accueillis en accueil de loisirs. Ceux qui bénéficient d'un mode d'accueil Petite Enfance (crèches, halte-garderie...) seront accueillis uniquement à partir du mois d'août.

Le nombre de places par accueil de loisirs est limité en fonction de la capacité d'accueil maximale des structures.

CHAPITRE 2 - CLAUSES COMMUNES

1. Modalités d'admission

La participation aux activités périscolaires et extrascolaires est soumise à une inscription administrative. Celle-ci s'effectue auprès de l'Accueil Enfance. Cette inscription est obligatoire avant toute première fréquentation de l'enfant à une activité pour des raisons de responsabilité et de sécurité.

2. Modalités de réservation

a) Les activités périscolaires

Réservation en ligne sur le portail famille ou auprès de l'Accueil Enfance : La réservation ou l'annulation d'une activité peut être effectuée dans un délai de 72h à l'avance.

b) Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires

Réservation en ligne sur le portail famille ou auprès de l'Accueil Enfance pendant la période d'inscription : La date limite de réservation est fixée 7 jours avant le début de chaque période de vacances scolaires.

Les vacances d'été ont été découpées en trois périodes de fonctionnement : 3 premières semaines du mois de juillet, les premières semaines du mois d'août et la dernière semaine du mois d'août (semaine de prérentrée). La date limite de réservation est fixée 7 jours pleins avant le début de chaque période de fonctionnement. Pour toute demande d'inscription hors délai, les familles doivent contacter l'Accueil Enfance. Celle-ci sera traitée en fonction des places disponibles et sera soumise à une majoration de 30% du tarif de l'activité.

3. Tarification et modalités de facturation et de paiement

a) Tarification

Les tarifs des différentes activités sont fixés, pour chaque année scolaire, par délibération du Conseil Municipal et appliqués en fonction du quotient familial*.

Dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un abattement de 30% (correspondant à la part alimentaire) est consenti pour la restauration quand les familles fournissent un panier repas.

*Pour bénéficier du quotient familial, c'est-à-dire accéder à un tarif en fonction des ressources du foyer, il est obligatoire de faire calculer son quotient avant le début de chaque année civile en présentant le dernier avis d'imposition reçu. Sans calcul de quotient, les tarifs appliqués sont les tarifs maximums pour chaque activité. Il n'y aura pas de rétroactivité si le quotient est calculé après le 31 janvier de chaque année.

b) Facturation et modalités de règlement

La facture est établie **mensuellement**. Elle récapitule l'ensemble des activités de l'enfant (pause méridienne, mercredis après-midi et accueils de loisirs vacances, accueils du matin, du soir et études).

Toutes les activités sont soumises à réservation. **En cas de non-respect des délais de réservation, le tarif appliqué sera majoré de 30 %. Toute activité réservée est facturée même en cas d'absence, sauf en cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un justificatif médical à présenter avant la fin du mois concerné.**

Les jours d'absence pourront être décomptés pour des raisons exceptionnelles (classes de découverte, sorties occasionnelles, grèves, absence du professeur des écoles, dispositif de soutien scolaire interférant avec les horaires d'accueil...) en période scolaire.

En cas de contestation éventuelle de facture, une demande doit être adressée par courrier à l'attention de la Direction de l'Éducation ou par mail à acc-enfance@ville-malakoff.fr dans un délai de 1 mois à réception de la facture. À défaut de réclamation ou de paiement dans le délai, un titre exécutoire sera émis. La famille dispose alors d'un délai de 2 mois suivant la notification par le Trésor Public de l'avis des sommes à payer pour contester la somme mentionnée. Passés ces délais, toute contestation de facture sera systématiquement rejetée.

En cas de radiation de l'enfant, la famille est tenue de fournir une photocopie du certificat de radiation soit par courrier soit par mail afin de désinscrire l'enfant des activités périscolaires ou extra-scolaires.

c) Modalités de paiement

La famille peut effectuer le règlement au plus tard à la date d'échéance indiquée :

- En ligne sur le Portail Famille
- Par courrier en adressant un chèque à l'ordre du trésor Public à l'adresse suivante avec la référence de la facture : Hôtel de Ville Accueil Enfance Place du 11-Novembre-1918 92240 Malakoff
- Par prélèvement automatique
- À l'accueil Enfance 17 rue Raymond-Fassin – en espèces, chèque, carte bancaire et tickets CESU*

*les tickets **CESU** sont valables **uniquement** pour les accueils du matin et du soir, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances jusqu'à 6 ans de l'enfant. Il convient donc pour ce mode de règlement de compléter, le cas échéant, avec un autre mode de règlement pour solder la facture.

Après le délai de règlement spécifié, la facture sera à régler auprès du Trésor Public après réception du titre exécutoire.

CHAPITRE 3 - SANTÉ - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

1. Accueil des enfants en situation de handicap

La ville de Malakoff est signataire de la Charte Handicap pour laquelle elle s'engage à accueillir dans les meilleures conditions, les enfants porteurs de handicap. Il appartient à la famille de prendre contact avec « l'animatrice Référente Loisirs Handicap » de la Direction de l'Éducation pour remplir le Livret d'Accueil qui permet d'assurer les meilleures conditions d'accueil.

2. Santé

L'état de santé de l'enfant doit lui permettre de profiter pleinement de sa journée. Si des symptômes sérieux l'en empêchent (fièvre, vomissement, ...), le directeur de l'accueil de loisirs pourra refuser son admission ou appeler les parents pour qu'ils viennent le chercher en cours de journée.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer un médicament à un enfant, même sur présentation d'une ordonnance ou d'une décharge de responsabilité, sauf dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas d'accident bénin (écorchures, légers chocs), l'équipe d'animation intervient pour apporter les premiers soins à l'enfant. La trousse à pharmacie ne contient réglementairement que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

En cas d'urgence, le directeur de l'accueil de loisirs fait appel aux services de secours et prévient aussitôt les parents, qui devront rejoindre ou accompagner leur enfant à l'hôpital en fonction du choix du service de secours. Le principe de précaution est systématiquement appliqué dans tous les cas ne relevant pas de l'intervention bénigne.

Pour l'établissement d'un PAI, il est donné à la demande des familles par le directeur d'école afin de le faire compléter par le médecin référent de la pathologie.

CHAPITRE 4 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

1. Assurances

Il appartient aux familles de souscrire une assurance au titre de la responsabilité civile, afin de couvrir les risques que pourraient provoquer son enfant. La Ville de Malakoff se réserve le droit de réclamer à la famille dont l'enfant a été reconnu responsable de dégradations, le montant des réparations.

2. Responsabilités

• Coordonnées de la famille et Informations

Les familles s'engagent à communiquer à l'accueil Enfance tout changement d'adresse et/ou de coordonnées téléphoniques dans les plus brefs délais.

De même, les familles doivent vérifier que les informations médicales concernant leur enfant sont bien mises à jour.

• Autorisations et décharges de sortie en fin de journée

Les responsables légaux doivent notamment indiquer le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à aller chercher leur enfant aux heures réglementaires de sortie.

Les animateurs doivent s'assurer de l'identité de la personne se présentant pour venir chercher l'enfant.

• Autorisations de sortie

Les sorties exceptionnelles en cours de journée doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable du responsable légal auprès du directeur de la structure.

En ce qui concerne les accueils de loisirs élémentaires, une autorisation parentale est également nécessaire pour les enfants qui quittent seuls la structure en fin de journée.

• Respect des horaires

Pour le bon déroulement des activités et de la journée de l'enfant, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de sortie possibles indiqués dans les tableaux ci-dessous :

MATERNELLE

	HORAIRES DE L'ACTIVITÉ	OUVERTURE DES PORTES	FERMETURE DES PORTES
ACCUEIL MATIN	7H30-8H50	7H30	8H40
PAUSE MÉRIDienne	11H50-13H20	11H50-13H20	12H00-13H30
NAP	15H45-16H45	15H45-16H45	15H50-16H50
ACCUEIL SOIR	16H45-18H30	17H15	18H30
MERCREDI	11H50-18H30	11H50-13H15 17H15	12H-13H30 18H30
VACANCES SCOLAIRES	8H-18H30	8H-11H50 13H15-17H15	9H30-12H 13H30-18H30

ÉLÉMENTAIRE

	HORAIRES DE L'ACTIVITÉ	OUVERTURE DES PORTES	FERMETURE DES PORTES
ACCUEIL MATIN	7H30-8H50	7H30	8H40
PAUSE MÉRIDienne	12H-13H20	12H-13H20	12H05-13H30
NAP	15H-16H30	15H-16H30	15H10-16H40
ACCUEIL SOIR	16H30-18H30	17H	18H30
ÉTUDES	16H30-18H30	EN FONCTION DES ÉCOLES	EN FONCTION DES ÉCOLES
MERCREDI	12H-18H30	12H-13H20-17H	12H-13H20-17H
VACANCES SCOLAIRES	8H-18H30	8H-12H 13H20-17H	9H30-12H05 13H30-18H30

Pour les départs anticipés, les parents doivent faire une demande écrite auprès du directeur(trice) de la structure.

Toute sortie est définitive et l'enfant ne peut réintégrer la structure.

En cas de retard le soir, les parents sont tenus d'informer la direction de l'accueil de loisirs.

En cas d'impossibilité pour venir chercher l'enfant, la famille doit donner l'autorisation à une tierce personne. En cas de retards réguliers, la municipalité se réserve la possibilité de ne plus accepter l'enfant.

CHAPITRE 5 - RÈGLES DE VIE

• Comportement

Tout enfant doit prendre soin des objets et respecter les locaux mis à disposition dans le cadre des différentes activités.

Tout enfant est tenu de respecter les autres enfants et le personnel, ainsi que les installations et le matériel mis à sa disposition.

En cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité, une mise en garde pourra être prononcée par la direction de l'éducation sur le rapport de la direction de l'accueil de loisirs. Une exclusion temporaire ou définitive peut être envisagée s'il n'y a pas d'amélioration après cette mise en garde.

Les titulaires de l'autorité parentale sont responsables des dégâts matériels, où de toute autre nature, qui pourraient intervenir à la suite d'un fait volontaire de la part de leur enfant.

De même, tout titulaire de l'autorité parentale qui, par ses propos ou ses actes, trouble l'ordre, la sérénité ou la sécurité des activités peut voir l'accueil de son enfant suspendu, de manière provisoire ou définitive.

En dehors des horaires d'arrivée et de sortie, il est interdit aux familles et aux enfants de pénétrer dans les locaux.

• Objet personnel

Afin d'éviter toute perte ou tout conflit, il est demandé aux enfants de ne pas apporter d'objets de valeur et personnels. La ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants. De même, il est interdit d'apporter un objet dangereux ou pouvant présenter un danger.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des activités périscolaires ou extrascolaires proposées par la Ville implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

Adopté en Conseil Municipal le 15 juin 2019.
Délibération n°2019/47.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB ADOS

ARTICLE 1

Préambule

Le Club Ados est un lieu de rencontre et de vie ouvert aux collégiens de la ville de Malakoff. Animé par une équipe de professionnels, il propose des activités de loisirs (culturelles, artistiques, sportives et ludiques), des sorties, des projets autour de la citoyenneté. Ce lieu valorise la parole, les idées et les savoirs faire des jeunes collégiens, en les impliquant notamment dans la vie de la structure.

Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'inscription et d'organisation des activités et animations proposées par le Club Ados. Il est disponible au Club Ados, à l'accueil Enfance et consultable à tout moment sur le site Internet de la ville malakoff.fr et sur le portail Famille.

ARTICLE 2

Conditions d'accès et fonctionnement

Le Club Ados est situé
10 bis avenue Augustin-Dumont à Malakoff
01 47 46 48 49

Il propose des activités et des animations en direction des collégiens dont les parents résident à Malakoff :

- Le mercredi de 13h30 à 18h30 et ponctuellement pendant l'année scolaire (vendredis soir, samedis après-midi, soirées, ...).

- Pendant les petites vacances scolaires (activités à la journée ou à la demi-journée) de 8h30 à 18h30 et ponctuellement en soirées.

- Pendant les vacances d'été, à compter de l'arrêt des cours des collèges pour l'organisation du brevet des collèges de 8h30 à 18h30 et ponctuellement en soirées. Pendant les vacances scolaires, l'accueil des jeunes s'effectue jusqu'à 9h30. Certaines activités et animations peuvent être mises en place à l'extérieur de la structure ou en dehors des horaires précisés ci-dessus.

ARTICLE 3

Modalités d'inscription administrative

La participation aux activités du Club Ados est soumise à une inscription administrative pour chaque année scolaire. Celle-ci s'effectue auprès de l'Accueil Enfance. Lors de la première fréquentation du jeune, le responsable légal doit impérativement remettre à l'Accueil Enfance la fiche sanitaire dûment remplie et signée.

Tout changement de numéro de téléphone professionnel ou personnel, tout changement d'adresse ou tout autre renseignement sur la santé du jeune qui surviendrait en cours d'année, doit être signalé à l'Accueil Enfance.

En cas de séparation des parents, la photocopie du jugement ou l'ordonnance du juge des affaires familiales doit être fournie lors de l'inscription.

Le jeune est autorisé à rentrer seul à la fin de l'activité, si les parents ont fourni une autorisation au préalable. Si-

non, un parent ou une autre personne dûment autorisée peut venir chercher le jeune. Dans ce cas, la personne venant chercher le jeune doit faire l'objet d'une autorisation écrite des parents et sera invitée à justifier de son identité auprès du personnel encadrant de l'activité.

ARTICLE 4

Modalités de réservation des activités du Club Ados

Le programme des activités du mois est mis en ligne un mois avant sur le portail Famille et sur le site Internet de la ville. Il est également disponible au Club Ados. Les dates de la période de réservation des activités sont communiquées par affichage au Club Ados et sont disponibles sur le site de la ville ainsi que sur le portail Famille.

La réservation des activités du Club Ados s'effectue sur le Portail famille ou à l'Accueil Enfance, en fonction de période d'activité :

- Période scolaire : Les réservations se terminent 48h avant le jour de l'activité, dans la limite des places disponibles.

- Période de vacances scolaires : Les réservations se terminent le mercredi (inclus), veille de chaque période de vacances scolaires, dans la limite des places disponibles. Il est également possible de s'inscrire directement auprès du Club lors de l'accueil du matin (8h30 à 9h30), selon la disponibilité des places.

ARTICLE 5

Modalités en cas d'absence ou d'annulation

Chaque réservation à une activité sera facturée sauf si celle-ci a fait l'objet d'une annulation dans les délais prévus ou en cas de maladie du jeune.

La demande d'annulation doit être effectuée 48h avant le jour de l'activité auprès de l'Accueil Enfance en adressant un mail à acc-enfance@ville-malakoff.fr. Aucune annulation ne pouvant être prise par téléphone.

Le certificat médical doit être adressé au plus tard 7 jours après le dernier jour de la période de vacances scolaires à l'Accueil Enfance :

- Par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de ville - Accueil Enfance,
1, place du 11-Novembre-1918, 92240 Malakoff

- Par mail : acc-enfance@ville-malakoff.fr

Si le certificat médical n'est pas fourni dans le délai défini ci-dessus ou en cas de désistement, l'activité sera facturée.

ARTICLE 6

Tarification et modalités de paiement

1. Tarification

Les tarifs des différentes activités sont fixés, pour chaque année civile, par délibération du Conseil Municipal et appliqués en fonction du quotient familial*. Dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé

(PAI), un abattement de 30% (correspondant à la part alimentaire) est consenti pour la restauration quand les familles fournissent un panier repas.

*Pour bénéficier du quotient familial, c'est-à-dire accéder à un tarif en fonction des ressources du foyer, il est obligatoire de faire calculer son quotient à chaque fin d'année civile, en présentant le dernier avis d'imposition reçu. Sans calcul de quotient, les tarifs appliqués sont les tarifs maximums pour chaque activité. Une facture est adressée au responsable légal après la période des vacances scolaires.

2. Modalités de paiement

La facture est établie mensuellement. La famille peut effectuer le règlement au plus tard à la date d'échéance indiquée :

- En ligne sur le portail Famille,
 - Par courrier en adressant un chèque à l'ordre du Trésor public à l'adresse suivante, avec la référence de la facture : Hôtel de ville - Accueil Enfance, 1, place du 11-Novembre-1918, 92240 Malakoff,
 - Au service Accueil Enfance :
17 rue Raymond-Fassin
en espèce, chèque ou carte bancaire,
 - Par prélèvement automatique
- Les familles ayant des Bons Loisirs CAF devront les remettre à l'Accueil Enfance.

Après le délai de règlement spécifié, la facture sera à régler auprès du Trésor Public après réception du titre exécutoire.

ARTICLE 7

Santé - Accueil des enfants en situation de handicap - Protocole d'Accueil Individualisé

L'état de santé de l'enfant doit lui permettre de profiter pleinement de sa journée. Si des symptômes sérieux l'en empêchent (fièvre, vomissement, ...), l'équipe de direction du Club Ados pourra refuser son admission ou appeler les parents pour qu'ils viennent le chercher en cours de journée. Les animateurs ne peuvent être habilités à administrer un traitement médical que dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). En cas d'urgence, l'équipe de direction du Club Ados prévient le responsable légal, ou à défaut les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription, et/ou prévient immédiatement les services d'urgences (SAMU).

Pour la sécurité de tous, un jeune ne doit en aucun cas avoir de médicament en sa possession.

La ville de Malakoff est signataire de la charte Handicap pour laquelle elle s'engage à accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap. Avec les parents, elle établit une notion d'engagement réciproque en s'assurant que les besoins du jeune peuvent être pris en compte dans le cadre des activités du Club Ados, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant. Lors de la préinscription, les titulaires de l'autorité parentale doivent solliciter un rendez-vous avec le référent Loisirs Handicap auprès de l'Accueil Enfance pour établir un livret d'accueil de loisirs, qui définit les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant pendant le séjour.

Si l'enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), les titulaires de l'autorité parentale doivent fournir celui-ci avec la fiche sanitaire.

ARTICLE 8

Assurance et responsabilité

Les jeunes inscrits aux activités sont placés sous la responsabilité de la ville de Malakoff pendant les horaires de fonctionnement, à partir du moment où la présence du jeune est enregistrée par l'équipe d'animation, jusqu'au pointage de son départ. En dehors de ce cadre et en dehors des horaires d'accueil, les titulaires de l'autorité parentale sont responsables si un accident survient à leur enfant.

La Ville de Malakoff est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par l'activité.

Les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant cette activité, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime sans que la responsabilité de la Ville soit engagée.

Afin d'éviter toute perte ou détérioration, il est interdit d'apporter des objets de valeur. À ce titre, la ville de Malakoff n'assure pas la garde des objets de valeur et de sommes d'argent. Elle ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

ARTICLE 9

Les règles de vie à respecter

Tout jeune qui participe aux activités et animations du Club Ados s'engage à respecter les règles de vie suivantes :

- Respect des autres : Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.

- Respect du matériel : Le mobilier ne devra pas être endommagé, le matériel utilisé devra être rangé après toute activité. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement par son auteur.

- Respect des consignes de sécurité : Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les activités, d'introduire de l'alcool, toute substance illicite ou d'avoir sur soi ou dans son sac tout objet dangereux.

Tout manquement à ces règles peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou permanente des activités proposées par le Club Ados.

Ces sanctions sont prononcées sur avis de l'équipe de direction du Club Ados et notifiées aux parents, par lettre recommandée.

ARTICLE 10

Acceptation du règlement

L'inscription aux activités et animations du Club Ados proposées par la Ville implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

Adopté en séance du Conseil Municipal
du 13 février 2019.
Délibération n°2019/11.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS

ARTICLE 1 Préambule

La Ville de Malakoff organise des séjours pendant les vacances scolaires pour les enfants et les jeunes malakoffiots.

Deux types de séjours sont proposés à destination des enfants et des jeunes âgés de 4 ans (révolus) à 17 ans :

- des séjours organisés dans ses centres de vacances situé à Vaudeurs, Fulvy (Yonne), à La Tremblade (Charente-Maritime) et Megève (Haute-Savoie). La ville assure alors le choix des activités, le recrutement des encadrants et les modalités de fonctionnement.
- des séjours délégués à des prestataires sélectionnés.

Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'inscription et d'organisation des séjours organisés par la Ville pendant les vacances scolaires en France et à l'étranger.

Tous les séjours proposés par la Ville de Malakoff s'inscrivent dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la Ville. Le respect

des droits de l'enfant et le principe de laïcité fondent les valeurs éducatives de la ville de Malakoff. Ces structures destinées au bien-être de enfants sont aussi un lieu d'expérience et d'apprentissage de la vie en collectivité. Vivre ensemble dans le respect de chacun et du groupe implique également le respect de certaines règles de vie. Dans ce cadre, droits et devoirs vis-à-vis du groupe et de chacun, respect des personnes, des locaux et du matériel, participation aux tâches collectives font partie intégrante de la démarche éducative de la ville.

ARTICLE 2 Conditions d'accès aux séjours

Les séjours de vacances sont accessibles aux enfants dont les parents résident à Malakoff, qui sont âgés de 4 ans révolus au premier jour du séjour à 17 ans.

L'inscription d'un enfant dont les parents ne résident pas à Malakoff sera mise en attente. Son dossier sera traité une fois la validation des inscriptions des malakoffiots.



ARTICLE 3

Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en 2 phases :

1. La préinscription

La préinscription s'effectue sur le Portail Famille ou à l'Accueil Enfance. Un courriel/courrier de confirmation de la demande de préinscription sera adressé aux familles. Aucune préinscription ne peut être effectuée par téléphone.

2. L'inscription définitive et la constitution du dossier d'inscription

En fonction du nombre des préinscriptions, les familles recevront soit un courriel/courrier de confirmation d'inscription accompagné du dossier d'inscription et dossier sanitaire, soit un courriel/courrier de mise en attente.

L'inscription est considérée comme définitive lors de l'envoi à la famille du courrier de confirmation et du dossier d'inscription et dossier sanitaire à compléter. Des arrhes représentant 20% par séjour et par enfant devront être réglés à l'inscription.

Cette somme est acquise de droit par la ville de Malakoff et ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas d'annulation aux conditions présentées dans l'article 5.

Aucun départ ne sera autorisé si le dossier sanitaire est incomplet. La ville de Malakoff décline toute responsabilité si l'enfant ne peut pas participer au séjour faute de présentation des pièces administratives légales et obligatoires, notamment pour les séjours à l'étranger. La famille ne peut pas alors prétendre au remboursement des frais du séjour.

ARTICLE 4

Tarification et modalités de paiement

1. Tarification des séjours

La grille tarifaire des séjours s'applique selon le quotient familial de la famille malakoffiote, établie sur la base de ses ressources annuelles. Les familles extérieures à Malakoff devront s'acquitter du prix du séjour au tarif maximum.

2. Paiement du séjour

La facture est établie, lors de la confirmation de l'inscription de l'enfant par courrier aux familles.

20% d'arrhes devront être versés à réception de la facture. Le solde du prix du séjour dû par la famille devra être réglé au plus tard avant le premier jour du séjour.

La famille peut effectuer le règlement des arrhes et du solde :

1. Par courrier en adressant un chèque à l'ordre du Trésor public à l'adresse suivante, avec la référence de la facture : Hôtel de ville - Accueil Enfance, 1, place du 11-Novembre-1918, 92240 Malakoff

2. À l'hôtel de ville au service Accueil Enfance en espèce, chèque ou carte bancaire, chèque ANCV

3. Les familles ayant des Bons Loisirs CAF, Bourses JPA ou Secours Populaire devront les remettre à l'Accueil Enfance.

Dans les cas particuliers, où le délai de paiement du solde est passé, un titre de paiement du Trésor Public sera adressé aux familles.

Dans le cas d'un départ différé ou d'un retour prématuré de l'enfant pour convenance personnelle, les frais de voyage et annexes restent à la charge exclusive de la famille et ne sauraient donner droit à un remboursement ni à une réduction tarifaire.

ARTICLE 5

Modalités d'annulation

1. Annulation d'un séjour par la ville

Pour des causes indépendantes de sa volonté, la ville peut être amenée à modifier les dates, les lieux, les prestations initialement prévues sans que sa responsabilité puisse être engagée. La ville se réserve le droit d'annuler un séjour, si celui-ci ne réunissait pas assez de participants. Le remboursement des sommes perçues serait intégral à l'exclusion de toute autre indemnité.



2. Annulation de la famille

Pour toute annulation, la famille devra adresser au service Accueil Enfance un courrier ou un courriel d'annulation.

En cas de désistement justifié du participant (certificat médical, décès d'un proche parent, mutation professionnelle des responsables légaux, ...), il ne sera rien retenu et le remboursement des sommes perçues sera effectué par mandat administratif.

En cas d'annulation sans justification valable, des frais seront retenus selon les périodes d'annulation suivantes :

Période d'annulation	Somme ou pourcentage retenus
Plus de 30 jours avant le départ	35 euros
Du 30 ^e jour au 21 ^e avant le départ	30 % du prix du séjour dû par la famille
Du 20 ^e au 8 ^e jour avant le départ	70 % du prix du séjour dû par la famille
Du 8 ^e jour au jour du départ ou non présentation le jour du départ	100% du prix du séjour dû par la famille

ARTICLE 6 Assurances

Il est fortement recommandé à la famille de s'assurer, au titre de la responsabilité civile, afin de couvrir les risques que pourraient provoquer son enfant. La ville de Malakoff se réserve le droit de réclamer à la famille dont l'enfant a été reconnu responsable de dégradations le montant des réparations.

ARTICLE 7 Responsabilités

Les responsables légaux sont tenus de respecter les horaires de départ et de retour.

En dehors des horaires précisés sur les convocations de « départ-retour », les animateurs ne peuvent en aucun cas reconduire les enfants

à leur domicile. Lors d'un retour de séjour, seules les personnes majeures autorisées par le responsable légal pourront venir les chercher. Une pièce d'identité pourra être demandée, par l'équipe d'animation.

En cas de vol ou perte d'objets personnels, l'organisateur et la municipalité déclinent toutes responsabilités. En conséquence, il est donc recommandé d'éviter d'emmener des objets pouvant attirer la convoitise (bijoux, portables, tablettes ...).

ARTICLE 8 Santé

1. Conditions générales

La Ville s'engage à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les enfants souffrant d'une maladie contagieuse devront présenter un certificat médical récent indiquant clairement l'aptitude et la non-contagion, avant le départ en séjours.

Dans le cas d'un traitement médical, une ordonnance est obligatoire pour administrer des médicaments durant le séjour. Le jour du départ, cette ordonnance devra être remise au directeur ou assistant sanitaire.

En cours de séjour, un enfant malade ayant une température supérieure à 38 °C sera systématiquement amené chez le médecin.

Pour tout incident plus important, les parents seront aussitôt prévenus. Le responsable fera appel au service de secours, pour une prise en charge de l'enfant.

La famille s'engage à rembourser, dans un délai d'un mois, l'intégralité des éventuels frais médicaux consécutifs à une maladie ou à un accident survenu lors du séjour. À réception de ce paiement, la famille recevra les feuilles de soins qui lui permettra de percevoir le remboursement par leur Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

2. Repas

Les repas sont élaborés dans un souci de qualité, de diversité et d'équilibre alimentaire adapté à l'âge des enfants. Ils tiennent également compte des activités proposées au cours du séjour.

La découverte culinaire a également sa place dans les menus proposés. Dans ce but, le choix entre deux plats principaux et des repas à thème sont proposés pendant le séjour.

3. L'accueil des enfants en situation de handicap et PAI

La ville de Malakoff est signataire de la charte Handicap pour laquelle elle s'engage à accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

Avec les parents, elle établit une notion d'engagement réciproque en s'assurant que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans le cadre des séjours, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Lors de la préinscription, les titulaires de l'autorité parentale doivent solliciter un rendez-vous avec le référent Loisirs Handicap auprès de l'Accueil Enfance pour établir un livret d'accueil de loisirs, qui définit les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant pendant le séjour.

Si l'enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), les titulaires de l'autorité parentale doivent fournir celui-ci avec la fiche sanitaire.

ARTICLE 9

Règles de vie

1. Le tabac et les autres substances

La loi Evin régit d'une part, l'interdiction pour les mineurs d'acheter du tabac sous toutes ses formes et d'autre part, l'interdiction aux citoyens de fumer dans certains espaces publics. L'autorité municipale tolérera que les jeunes âgés de 16 ans et plus puissent consommer du tabac selon les prérogatives suivantes :

- Autorisations parentales écrites et remises en mains propres par le responsable légal le jour du départ.
- Interdiction formelle d'acheter du tabac sur place ou au Duty free.
- Respect de la Loi Évin.
- Respect et application des consignes émises par le directeur du séjour (lieux et moments définis).
- Aucun non-fumeur ne devra être présent durant ces temps.

L'achat, la consommation et la détention d'alcool ou de stupéfiants sont des délits pénaux. Ils sont donc proscrits sur la totalité du séjour.

2. Respect de la mixité

La réglementation interdit la mixité dès l'âge de 6 ans dans les espaces tels que : chambres,

tentes, sanitaires et douches, vestiaires... Toute transgression fera l'objet d'un rappel au cadre ou d'une sanction et selon les circonstances d'un appel aux familles.

3. Respect des personnes

Toutes les personnes présentes sur la structure quel que soit leur rôle ou leur âge, doivent être respectées. Tout ce qui peut nuire à la dignité individuelle (insultes de toute nature, vols, coups,...) sera immédiatement sanctionné pendant le séjour.

4. Respect de laïcité et démocratie

Les séjours ont pour vocation d'aider les enfants et les jeunes à se prendre en charge et à se responsabiliser dans le cadre des valeurs d'humanisme, de solidarité et de tolérance portées par la ville. En conséquence, aucune propagande idéologique, ni manifestation notoire d'opinion politique ou religieuse ne doit avoir lieu pendant le séjour. Le non-respect délibéré de ces règles peut entraîner le renvoi du séjour.

5. Rapatriement disciplinaire - attitudes et délits

En cas de vol, les auteurs des faits seront sanctionnés et les familles seront prévenues par la direction du service Enfance Jeunesse. Un rapatriement disciplinaire pourra être mis en place suite à des comportements délictueux ou inappropriés à la vie en collectivité. La totalité des frais engagés (encadrant) seront à la charge de la famille. Les responsables légaux ou un tiers majeur ayant une autorisation parentale sont dans l'obligation de venir récupérer l'enfant soit sur les aéroports, les gares ou sur la structure directement. Ces mesures seront validées par l'Autorité Territoriale. À la suite d'une exclusion, la municipalité se réserve le droit d'émettre un avis défavorable à une future participation.

ARTICLE 10

Acceptation du règlement

L'inscription à l'un des séjours proposés par la Ville implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

Adopté en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018.
Délibération n°2018/148.

ville de Malakoff 

    @villedemalakoff

Annexe 4 – Outils d'évaluation

Action : PEDT		Date :		Moyens humains :
Valeur éducative : Accompagner La Citoyenneté		Lieux :		Participants :
Objectifs Généraux	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Commentaires
Développer l'acquisition de l'autonomie et des valeurs citoyennes	Mise en place de projet permettant de développer l'autonomie des enfants dans le respect du cadre commun	Nombre et type de projets		
	Mise en place de projet permettant de développer la connaissance des droits de l'enfant	Nombre et type de projets		
Prendre le temps d'écouter les enfants	Mise en place de temps de concertation avec les enfants	Nombre et types de projets concertés avec les enfants		
		Evaluation des enfants		
	Mise en place de temps d'échange avec les enfants sur leur état émotionnel	Quel fonctionnement permettant aux enfants de s'exprimer		
Développer la compréhension de son environnement	Travailler les règles de vie de la structure avec les enfants	Combien de règles établies		
	Impliquer les enfants dans l'aménagement de la structure	Combien de salles aménagées		
Développer l'autonomie des enfants en lui permettant d'être acteur de son temps libre	Permettre le choix de l'enfant	Capacité à répondre au choix de chacun		
	Permettre à l'enfant de ne rien faire/se ressourcer	Quel fonctionnement permettant aux enfants de se ressourcer		
Bilan de l'évaluation				

--

Action : PEDT			Date :	Moyens humains :
Valeur éducative : Favoriser la Mixité			Lieu :	Participants :
Objectifs Généraux	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Commentaires
Développer la sociabilisation de l'enfant	Organiser des temps permettant aux enfants de se rencontrer	Quel type de fonctionnement		
	Mise en place de projet permettant l'ouverture au monde	Quel type de projet		
Permettre l'intégration de chacun aux activités	Mise en place de projet inclusif	Nombre d'enfants en situation de handicap participants aux activités		
Permettre l'accès à tous	Gratuité des NAP, tarifs en fonction des revenus de chacun	Analyse des quotients familiaux		
	Permettre à chacun de s'inscrire aux structures et aux activités	Nombre d'enfants inscrits		
Favoriser la mixité de genre	Faire en sorte que les activités ne soient pas genrées	Formation des animateurs		
	Faire en sorte que l'aménagement des structures ne soit pas genrées	Sensibiliser les adultes intervenants dans la structure à la question du genre		
Bilan de l'évaluation				

Action : PEDT			Date :	Moyens humains :
Valeur éducative : Garantir le bien-être des enfants			Lieu :	Participants :
Objectifs Généraux	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Commentaires
Répondre aux besoins des enfants	Permettre à l'enfant de ne rien faire/se ressourcer	Actions permettant aux enfants de se ressourcer		
	Mettre en place un fonctionnement inclusif	Actions permettant aux enfants d'être connu et reconnu au sein du groupe		
Respect du rythme des enfants	Mettre en place un fonctionnement soucieux du rythme chronobiologique des enfants	Quel fonctionnement pour les enfants		
Favoriser la convivialité entre enfants et entre les enfants et les adultes	Mettre en place un fonctionnement qui permet les échanges entre chacun	Actions facilitant les échanges		
Bilan de l'évaluation				

Action : PEDT			Date :	Moyens humains :
Valeur éducative : Favoriser la réussite éducative			Lieu :	Participants :
Objectifs Généraux	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Commentaires
Favoriser les apprentissages	Mise en place de parcours éducatifs permettant une progressivité pédagogique.	Type de parcours		
		Nombre de parcours		
Développer des activités ludiques et éducatives de qualité	Mise en place de parcours éducatifs permettant à l'enfant de s'ouvrir sur le monde	Type de parcours		
		Nombre de parcours		
Améliorer les conditions de l'éducation de l'enfant dans l'ensemble de ses temps de vie	Mise en place de projets en lien avec les projets d'école	Type de projet		
		Nombre de projets		
Appropriation des nouveaux outils numériques	Projets intégrant des outils numériques	Type de projet		
		Nombre de projets		
Bilan de l'évaluation				

Action : Parcours Educatifs			Date :	Moyens humains :
Parcours Artistique et Culturel			Lieu :	Participants :
Objectifs Généraux	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Commentaires
S'ouvrir sur le monde	Capacité à reconnaître et à être reconnu	Participation à des œuvres communes, respect du travail des autres		
	Capacité à communiquer	Questionnement et intérêt de l'enfant. Communication et dialogue entre les enfants		
Développer le savoir-faire et le savoir-être, Favoriser l'estime des soi	Savoir-faire : découverte de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques	Compétences des animateurs		
		Moyens financiers et matériels		
	Savoir-être : développement de la confiance en soi, développement de compétences, capacité à s'exprimer	Curiosité et participation aux projets		
		Répétition de l'activité (pendant ou après le projet)		
		Dialogue et échange avec les enfants à la fin du projet (évaluation)		
Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie	Faciliter les mixités dans les pratiques en groupe	Nombre de garçons et de filles par activité		
Acquérir de nouvelles compétences	Enfant acteur ou spectateur actif	Participation active aux projets théâtre, roman photo...		
	Possibilité à l'enfant de créer son environnement	Investissement des enfants dans la déco ou le thème mis en place		
Bilan de l'évaluation				

Action : Parcours Educatifs			Date :	Moyens humains :
Parcours Ateliers numériques			Lieu :	Participants :
Objectifs Généraux	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Commentaires
Devenir un cybercitoyen en prenant conscience des enjeux du numérique	Adopter une attitude vertueuse sur les réseaux	Actions de sensibilisation des enfants		
	Comprendre pourquoi il faut utiliser des supports numériques légaux	Actions de sensibilisation des enfants		
Être en capacité de faire face aux dangers du numérique	Apprendre à décrypter les pièges de l'internet	Actions de sensibilisation des enfants		
	Avoir une utilisation modérée du numérique	Actions de sensibilisation des enfants		
Développer les compétences de chacun, quel que soit son âge, son sexe, et son parcours de vie	Avoir une approche non stigmatisante dans l'utilisation des applications numériques	Actions de sensibilisation des enfants		
Acquérir de nouvelles compétences	Être en capacité d'utiliser différents outils numériques	Projets permettant la découverte des différents outils numériques		
	Être en capacité d'utiliser différents logiciels	Projets permettant la découverte des différents logiciels		
Bilan de l'évaluation				

Action: Parcours Educatifs			date:	moyens humains:
Parcours Ludothèque			lieu:	participants:
objectifs Généraux	critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	résultats	commentaires
Se confronter aux règles, jouer avec les autres	Cadre posé par l'animateur	compréhension des consignes par les enfants		
		capacité pour les enfants à jouer seul		
	Accueillir son partenaire de jeu correctement	Les enfants saluent leurs adversaires et restent dignes dans la défaite et la victoire		
Prendre du plaisir dans le jeu	Accepter de jouer juste pour le plaisir	Sensibiliser les enfants		
Développer les compétences de chacun, quelque soit son âge, son sexe, et son parcours de vie	Développer les jeux par équipe	type de jeux		
	Considérer l'autre comme un partenaire de jeu et non comme un adversaire	Sensibiliser les enfants		
Intégrer des stratégies en améliorant sa concentration et sa réflexion	Développer les jeux de stratégie	type de jeux		
	Développer les jeux permettant de développer l'imaginaire	type de jeux		
bilan de l'évaluation				

Action: Parcours Educatifs			date:	moyens humains:
Parcours Développement Durable			lieu:	participants:
objectifs opérationnels	critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	résultats	commentaires
Avoir une bonne compréhension de son environnement	L'enfant s'auto-régule en prenant ce qui lui est nécessaire	Gestion autonome du matériel		
		Masse de gaspillage		
Prendre soin de son environnement	L'enfant applique les règles du vivre ensemble	Règles de politesse, à l'écoute des autres		
	L'enfant prend soin du matériel	Utilisation et rangement du matériel		
	L'enfant s'intéresse et respecte son environnement et ce qui l'entoure	Gestes du quotidien : extinction des lumières, papiers jetés à la poubelle, gaspillage de l'eau		
Développer les compétences de chacun, quelque soit son âge, son sexe, et son parcours de vie	Empathie : compréhension de l'autre. Esprit de groupe	Enfants dans le partage quelques soient leur sexe ou leurs niveaux sociaux et culturels		
Acquérir de nouvelles compétences	Acquerir les gestes écocitoyens	Gestes durables		
bilan de l'évaluation				

Action: Parcours Educatifs			date:	moyens humains:
Parcours Jeux sportifs			lieu:	participants:
objectifs Généraux	critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	résultats	commentaires
Eduquer l'enfant au respect des règles et de l'adversaire	Cadre posé par l'animateur	compréhension des consignes par les enfants		
		capacité pour les enfants à jouer seul		
	Accueillir son adversaire correctement (code de la politesse, fair play).	Les enfants saluent leurs adversaires		
	Respect de l'arbitrage	Enfant en situation d'arbitrer		
Développer les compétences de chacun, quelque soit son âge, son sexe, et son parcours de vie	Accepter la différences des autres.	Enfants mis à l'écart pendant les activités		
		Mixité dans les équipes		
		Critiques non constructives		
	Proposer des temps de régulation où ils peuvent s'exprimer.	Concertation et idées des enfants prises en compte		
	Mettre les compétences des enfants en avant.	Des activités proposées par les enfants ont mis en place.		
	Développer l'entraide.	Encouragement		
Initier l'enfant à la pratique sportive	Donner la possibilité aux enfants de découvrir différents sports.	Nombre de sports développés		
		Satisfaction des enfants à découvrir ces sports		
	Initier les enfants sans mettre la compétition au centre du sport	Positionnement de l'animateur face à la compétition		
Être en bonne santé, Favoriser l'estime de soi	Mettre en place un environnement serein et sécurisant	Repères mis en place pour un déplacement libre et sans danger		
Intégrer des stratégies en améliorant son rapport à l'autre et à sa capacité à se situer dans l'espace	Permettre à l'enfant d'évoluer dans sa pratique	Nombre de séances pratiques Quels progrès constatés		
	Apprendre à se positionner sur un terrain	comment se comporte le groupe sur le terrain		
bilan de l'évaluation				

Action: Plan mercredi			date:	moyens humains:
			lieu:	participants:
objectifs Généraux	critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	résultats	commentaires
Complémentarité éducative des temps de l'enfant	Mise en place de projets en lien avec les projets d'école	Type de projet		
		Nombre de projets		
Inclusion et accessibilité de tous les publics	Mise en place de projets inclusif	Type de projet		
		Nombre de projets		
Inscription du projet du territoire	Mise en place de projet permettant de découvrir la Ville	Type de projet		
		Nombre de projets		
Diversité et qualité des activités	Mise en place d'un fonctionnement respectant du rythme et le choix de chaque enfant	Type de fonctionnement		
	Mise en place d'activités éducatives en cycle, permettant une progressivité pédagogique.	Type d'activité		
		Nombre de projets		
bilan de l'évaluation				

LIVRET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



La Ville de Malakoff a signé la charte Ville-handicap Le 15 novembre 2003 et fait partie du réseau SAI592. Elle a pour objectif de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'ensemble de ses structures. Concernant les structures de loisirs, la Ville de Malakoff a fait le choix de recruter une animatrice référente handicap, et de renforcer les équipes d'animation avec des animateurs supplémentaires, si les besoins de l'enfant le nécessitaient. L'objectif étant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

- Le livret d'accueil définit les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures de la ville.
- Le livret ne peut être établi qu'avec l'accord des parents ou du représentant légal de l'enfant.
- L'élaboration d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) sera nécessaire si l'état de santé de l'enfant nécessite la prise en compte d'indications ou contre-indications médicales dans le cadre de son accueil.
- Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant.
- La décision de partager des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille, qui participe à l'élaboration du livret d'accueil.
- Le partage de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en compte de l'enfant dans sa globalité au cours de son accueil dans les structures petite enfance, enfance, jeunesse, de la ville.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Année scolaire 20__ / 20__

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Age : Sexe :

Les responsables légaux de l'enfant :

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ☐	Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ☐
Adresse :	Adresse :
Téléphone du domicile :	Téléphone du domicile :
Téléphone du travail :	Téléphone du travail :
Téléphone mobile :	Téléphone mobile :
Adresse mail :	Adresse mail :

L'établissement scolaire :

Nom de l'établissement : Classe :

Adresse :

Nom du Chef d'établissement :

Téléphone : Courriel :

Nom de l'enseignant référent : P.P.S :

Nom de l'A.V.S. ou A.E.S.H. : NB heures :

L'établissement spécialisé :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Nom du Chef d'établissement :

Téléphone : Courriel :

Demande d'accueil :

- | | | |
|---|---|---------------------------|
| ☐ Pause méridienne | ☐ Accueil de loisirs du mercredi | ☐ NAP |
| ☐ Accueil périscolaire du matin | ☐ Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires | |
| ☐ Accueil périscolaire du soir | ☐ Séjour de vacances | |

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le référent loisirs handicap

NOM, Prénom :

Responsable de site / Directeur

NOM, Prénom :

- 1) Le service des accueils de loisirs et centre de vacances, s'engage à accueillir l'enfant dans les conditions définies dans l'avenant du protocole d'accueil ci-joint.
- 2) En cas d'urgence, le service des accueils de loisirs et centre de vacances s'engage à :
 - Appeler les pompiers (18) / le SAMU (15)
 - Contacter les responsables légaux
- 3) La famille s'engage à informer le référent loisirs handicap de l'inscription de l'enfant aux vacances scolaire, deux semaines avant le début de celles-ci.
- 4) La famille s'engage à prévenir le responsable de site ou le directeur, des absences de son enfant dès que possible.

Date de l'entretien :

Signatures des parents

Signatures :

(Précédées de la mention : « lu et approuvé »)

Responsable administration

Responsable/directeur de site

Référent loisirs handicap

2) Sur le plan relationnel (comportement, relation aux autres...) :

Acquis et difficultés	Attitudes à adopter par l'animateur

3) Sur le plan émotionnel :

Acquis et difficultés	Attitudes à adopter par l'animateur

6) Sur le plan de la motricité fine :

Acquis et difficultés	Attitudes à adopter par l'animateur

7) Sur le plan de l'autonomie (hygiène, sommeil, propreté, habillement, fatigabilité, alimentation, déplacements...) :

Acquis et difficultés	Attitudes à adopter par l'animateur

AMÉNAGEMENTS POUVANT FAVORISER L'ACCUEIL

	Aménagements initiaux	Evolutions des aménagements
Durée et fréquence d'accueil	Date : Adaptations :	
Aménagements	Locaux : Outils à mettre en place : Appareillages : Horaires Adaptés :	
Renforcement de l'équipe	Renfort d'équipe : Formations :	

BILAN ANNUEL

Année 20__ - 20__

Bilan avec les professionnels qui assurent le suivi de l'enfant et la famille (date rencontres et bilans) :

- Parcours scolaire (enseignants référents, enseignants, AVS...) :

- Autres professionnels (éducateurs, psychologues...) :

Appréciation générale sur l'accueil de l'enfant :

Difficultés rencontrées :

Progrès réalisés :

Evolutions des modalités d'accueil (renforcement d'équipe, horaires) :

Objectifs / préconisations pour l'année suivante :

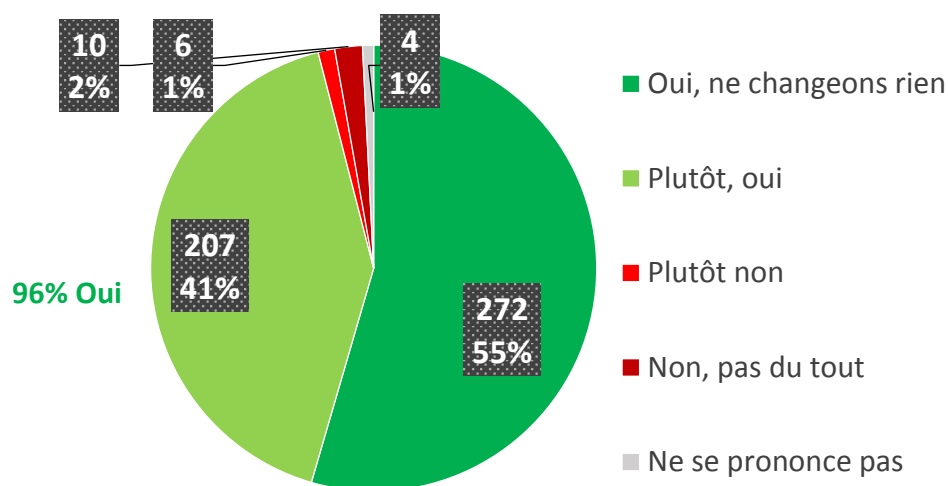
RESULTAT DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vous avez été très nombreux à répondre aux deux questionnaires sur les NAP et les rythmes scolaires : nous avons reçu 1354 questionnaires parents et 1346 questionnaires enfants !

Une grande satisfaction des parents à propos de toutes les formes d'accueil périscolaire

Les réponses expriment une satisfaction importante puisque 96 % des parents sont satisfaits des différents accueils périscolaires, notamment les accueils du matin et du soir.

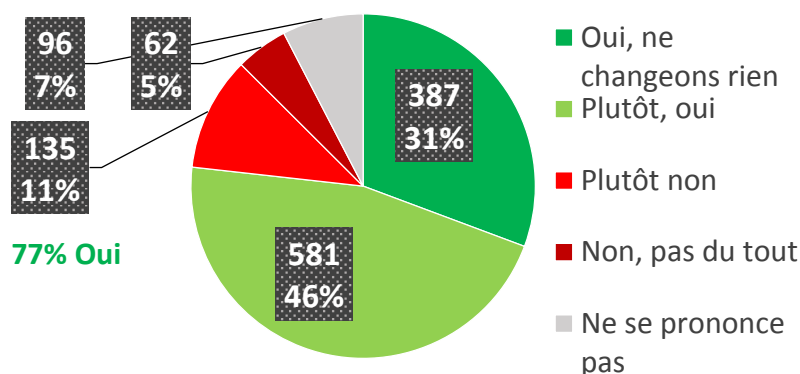
Les parents sont presque tous satisfaits de l'accueil du matin dans les différents établissements scolaires de Malakoff



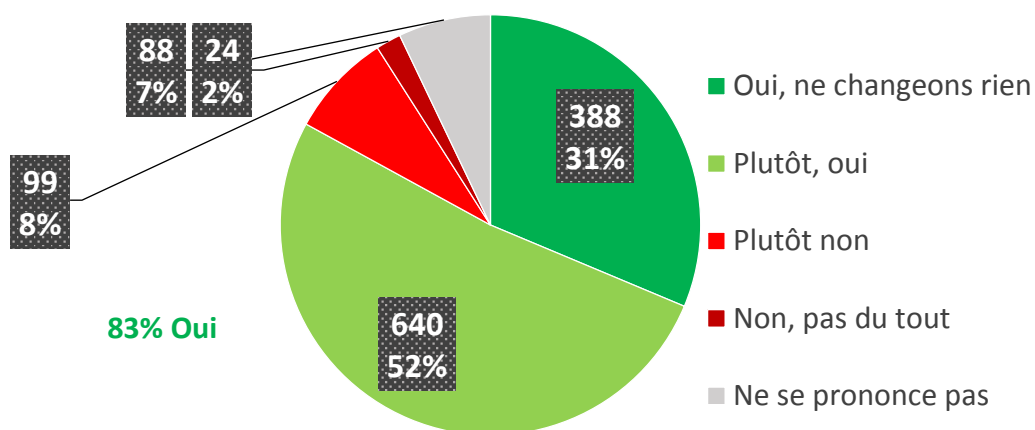
Les parents des élèves des enfants d'âges élémentaire sont plus satisfaits des NAP que ceux de maternelle

Si 77 % des parents considèrent que les NAP répondent à leurs attentes, on constate une différence d'appréciation entre les parents d'enfants de maternelle (69 % considèrent la même chose) et ceux d'école élémentaire (82 %). Cette différence se confirme concernant la durée des NAP puisque 64 % des parents de maternelle sont satisfaits alors que 79 % des parents d'enfants en école élémentaire le sont. Par ailleurs, plus de 83 % parents déclarent que leurs enfants sont satisfaits des activités proposées dans le cadre des NAP (75 % des maternelles et 89 % des parents d'enfants en école élémentaire). (en 2015, le niveau de satisfaction était de 50 %)

77% des parents estiment que les NAP répondent à leurs attentes



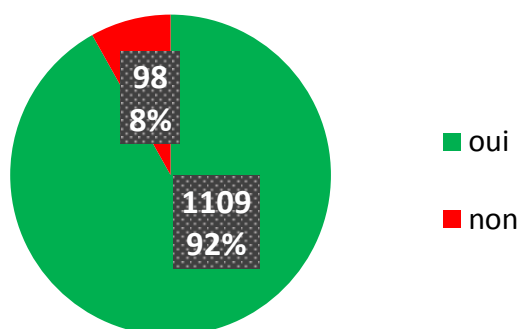
83% des parents déclarent que leur(s) enfant(s) sont satisfaits des activités proposées dans le cadre des NAP



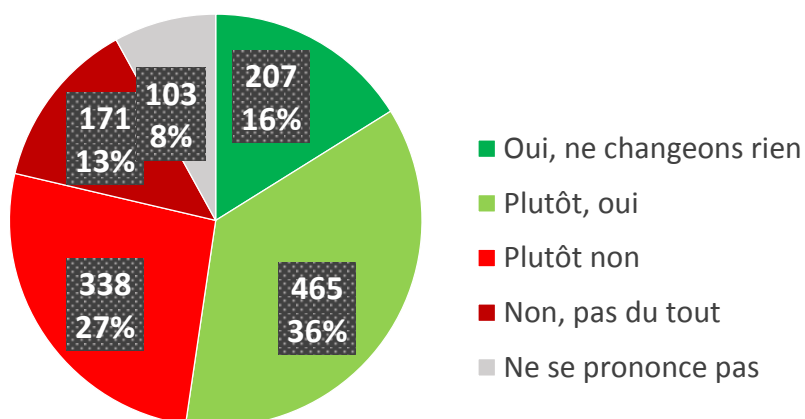
Les parents sont très satisfaits des modalités administratives et des relations avec les équipes des NAP

Neuf parents sur 10 sont satisfaits des modalités d'inscription administratives aux NAP cependant, ils ne sont que 52 % à être satisfaits des informations concernant les NAP. Par ailleurs, plus de 8 sur 10 sont satisfaits de la qualité du lien avec les équipes d'animation et de direction des activités périscolaires.

L'inscription administrative convient à 9 parents sur 10

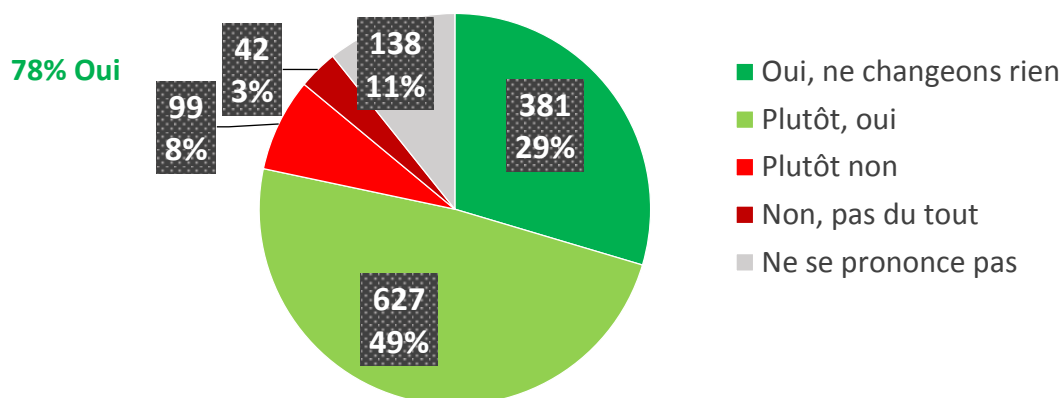


52% des parents sont satisfaits des informations concernant les NAP.



Par ailleurs, près de 80 % des parents sont satisfaits de la complémentarité école / périscolaire et de la qualité des locaux disponibles pour les NAP.

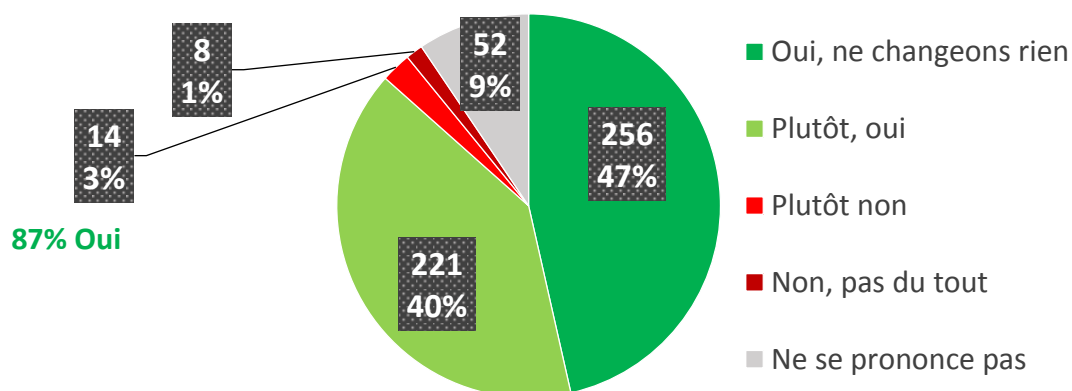
78% des parents sont satisfaits de la complémentarité école / périscolaire



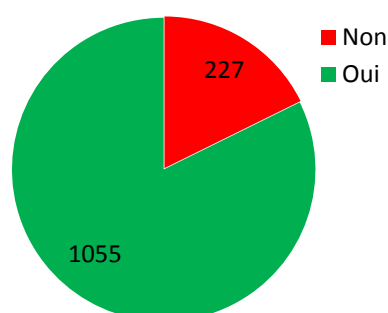
La question des activités encadrées pendant la pause méridienne

Les parents considèrent majoritairement, comme leurs enfants, que ceux-ci ont suffisamment de temps pour manger le midi, cependant, ils sont partagés sur la question des activités encadrées. En effet, 49 % des parents aimeraient que leurs enfants bénéficient d'activités encadrées sur le temps de la pause méridienne alors que 38 % ne le souhaitent pas. Ces résultats sont à rapprocher de ceux des enfants : en effet, 37 % se déclarent en forme après le temps de midi et 48 % disent que cela dépend des fois. Cependant, 61 % de ceux qui mangent à la cantine aimeraient participer à des activités encadrées.

87% des parents estiment que leur(s) enfant(s) ont suffisamment de temps pour manger lors de la pause méridienne



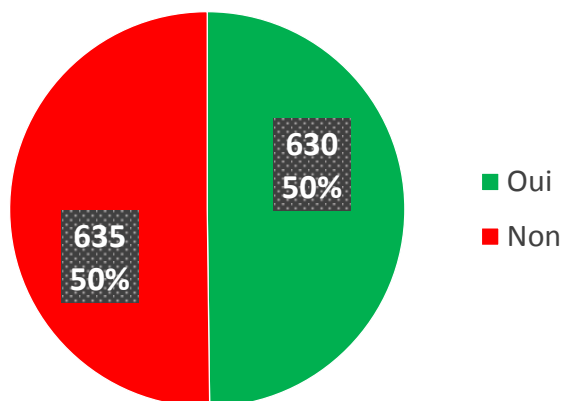
82% des enfants qui mangent à la cantine estiment avoir assez de temps pour manger durant la pause méridienne, tous niveaux scolaires confondus



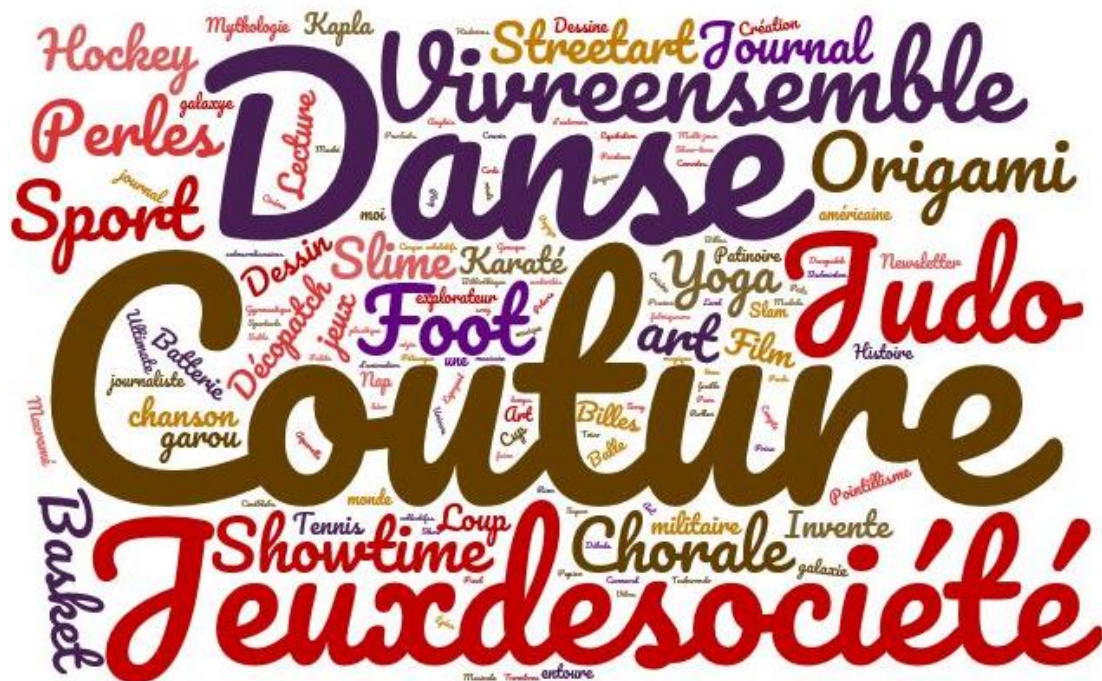
Les NAP : un moment de découverte de nouvelles activités pour les enfants

L'objectif des NAP, qui était de favoriser la découverte de nouvelles activités est atteint puisque 50 % des enfants disent avoir découvert de nouvelles activités et 46 % les ont poursuivies sur le temps loisir/famille.

50% des enfants ont découvert des activités lors des NAP, surtout dans les petites classes



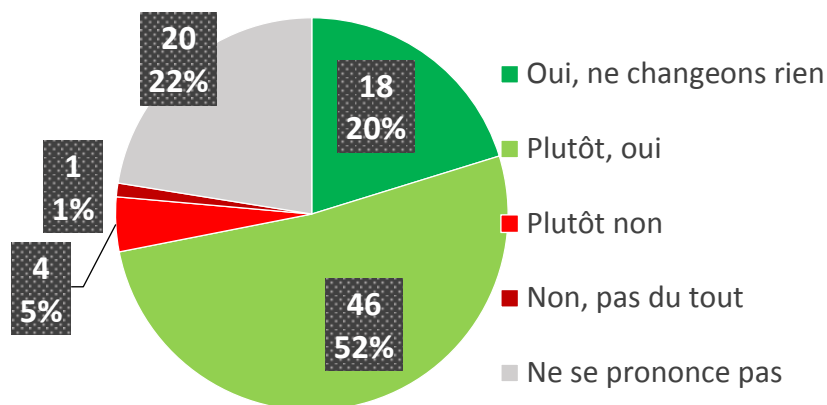
Les activités découvertes par les enfants durant les NAP sont, par exemple, la danse, des jeux de société, la couture, le judo,...



Les enfants et les parents d'accord pour considérer qu'ils ont le temps de faire leurs devoirs

Si 72 % des parents considèrent que, depuis qu'il y a 2 études par semaine, leurs enfants ont suffisamment de temps pour faire leurs devoirs, les enfants d'école élémentaires sont 77 % à considérer qu'ils n'ont pas de difficulté à faire leur devoir les soirs où il n'y a pas d'étude.

72% des parents interrogés affirment que leur(s) enfant(s) ont suffisamment de temps pour faire leur devoir



Les enfants des différentes écoles déclarent ne pas avoir de difficultés à faire leur devoir les soirs où il n'y a pas étude

